UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Les élections démocratiques de 1993 et celles de 2005 au Burundi : essai d'analyse politique comparative

Gatore, Sandra; Sous la direction de : Gaspard Nduwayo

2011-01
UB, FLSH
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/2131

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

LES ELECTIONS DEMOCRATIQUES DE 1993 ET CELLES DE 2005 AU BURUNDI : ESSAI D'ANALYSE POLITIQUE COMPARATIVE

Par

Sandra GATORE

Sous la direction de :

Gaspard NDUWAYO

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du Grade de Licencié en Histoire

Option : Science politique

Bujumbura, Janvier 2011

DEDICACE

A mes chers Parents ;

A mes chers frères;

A mes oncles et tantes;

A mes cousins et cousines ;

A tous ceux et celles qui me sont chers;

Je dédie ce mémoire.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail de recherche qui clôt ma formation de l'enseignement supérieur à l'Université du Burundi dans la Faculté des Lettres et Sciences Humaines au Département d'Histoire, qu'il me soit permis d'adresser mes sincères remerciements à toute personne qui, de près ou de loin, a contribué à sa réalisation.

Je pense en premier lieu à Monsieur Gaspard NDUWAYO directeur du présent mémoire. De ses riches conseils, sa rigueur scientifique et méthodologique, je récolte les fruits que je vous présente aujourd'hui.
Je remercie également tous les enseignants de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines au Département d'Histoire. Les conseils judicieux qu'ils m'ont donnés me seront d'une grande utilité dans mes recherches ultérieures.

Je serais ingrate si je venais à passer sous silence l'effort fourni par tous mes Enseignants et Instituteurs. Mes résultats de recherche ne seraient pas ce qu'ils sont maintenant s'il n'y avait pas leur concours.

Mes vifs et sincères remerciements sont également adressés aux familles Pontien NZINAHORA et Ladislas NCAHINYERETSE pour leur soutien tant moral que matériel à la réalisation de notre travail.

Que tout parent, ami et connaissance, pour avoir contribué de près ou de loin à l'élaboration du présent travail trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude.

Sandra GATORE

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

CEI	: Commission Electorale Indépendante
CEN	: Commission Electorale Nationale
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CNCA	: Conseil National de Coordination des Aides
CNDD	: Conseil National de Défense de la Démocratie
CNDD-FDD	: Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie
COSOME	: Consortium pour le Monitoring des Elections
Ed.	: Edition
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
Ibidem	: Même ouvrage, même auteur, même page
Idem	: Même ouvrage, même auteur
LDGL	: Ligue des Droits de l'Homme dans la région des Grands Lacs
MRC	: Mouvement pour la Réhabilitation du Citoyen
op. cit.	: opere citato (ouvrage déjà cité)
p.	: Page
PARENA	: Parti pour le Redressement National.
PMP	: Parti Monarchique Parlementaire
PL	: Parti Libéral
PP	: Parti du Peuple
pp.	: de la page….à la page…
PRP	: Parti pour la Réconciliation du Peuple
RADDES	: Rassemblement pour le Droit et le Développement Economique et Social
SRC	: Survey Research Center
SONOVI	: Société Non Violente

UB : Université du Burundi

UE : Union Européenne

UPD : Union pour la Paix et le Développement

UPRONA : Union pour le Progrès National

TABLE DES MATIERES

Page

DEDICACE i
REMERCIEMENTS ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS iii
TABLE DES MATIERES v

INTRODUCTION GENERALE 1

1. Articulation du travail 2
2. Approche méthodologique 3
3. Délimitation du travail 3
4. Difficultés rencontrées 4

CHAPITRE I. APPROCHE THEORIQUE ET CONCEPTUELLE 5

I.1. La démocratie 5
I.1.1. Les origines de l'idée démocratique 5
I.1.1.1. La démocratie dans l'Antiquité 5
I.1.1.2. L'émergence de l'individualisme à la Renaissance 6
I.1.1.3. La naissance de la démocratie moderne 7
a) La révolution anglaise (1642-1649) 7
b) L'apport du Siècle des Lumières 8
c) La guerre de l'indépendance américaine 9
d) La Révolution Française 9
e) L'extension du modèle démocratique 9
I.1.1.4. Formes de la démocratie au XX^{ème} siècle 10
a) Démocratie représentative et démocratie directe 10
b) Droits et garanties dans les démocraties modernes 10
I.1.1.5. Les limites du modèle démocratique 11
I.2. Problématique de la démocratie représentative 12
I.2.1. Les considérations générales 12
I.2.2. La conception axiologique de la démocratie 17

I.2.3. La conception axiomatique de la démocratie....17
I.3. Aperçu sur la dynamique électorale....18
I.3.1. Les sortes d'élections....19
I.3.1.1. La phase pré-électorale....1919
I.3.1.2. Les phases électorale et post-électorale....21
Conclusion....23

CHAPITRE II. ELECTIONS DE 1993 ET DE 2005 : ENJEUX, DYNAMIQUES ET CONTEXTE....24

II.1. Les différentes approches d'analyse du processus électoral....24
II.1.1. Les modèles psychosociaux....24
II.1.2. L'approche économique....28
II.1.3. La dynamique des modèles....31
II.2. Analyse des élections de 1993....34
II.2.1. Les élections présidentielles de 1993....39
II.2.2.Aperçu sur l'élection législative de 1993....43
II.3. Analyse des élections de 2005....44
II.3.1. Elections communales du 3 juin 2005....48
II.3.2. Elections législatives du 4 juillet 2005....49
II.3.3. Elections sénatoriales du 29 juillet 2005....501
II.3.4. Elections présidentielles du 19 août 2005....51
II.3.5. Elections collinaires du 23 septembre 2005....522
Conclusion....52

CHAPITRE III. TENTATIVE DE COMPARAISON DES ELECTIONS DE 1993 ET DE 2005....54

III.1. Analyse psychosociale....54
III.2. L'analyse holiste....56
III.3. L'analyse individualiste ou consumériste (modèle de Michigan)....57
III.4. Ressemblances et différences entre les élections de 1993 et de 2005....59
III.4.1. Le découpage électoral....59

III.4.2. Le support politique, constitutionnel et législatif.....59
III.5. Préparation et déroulement des élections61
III.5.1. Préparation des élections61
III.5.2. Comparaison systématique des élections de 1993 et celles de 200564
Conclusion65
CONCLUSION GENERALE66
BIBLIOGRAPHIE.....69

INTRODUCTION GENERALE

Dans la préhistoire, les élections n'a jamais été la façon d'accession au pouvoir. Cette forme d'accession aux affaires ne date que de quelques années, du moins dans la majorité des pays d'Afrique et même d'ailleurs.

Il existe d'autres pays au monde où la succession se faisait de père en fils. Dans d'autres encore, la pratique de coup d'Etat – qui signifie la prise du pouvoir par la force – était le moyen le plus privilégié d'accéder au pouvoir. Du temps de la monarchie par exemple, en se référant même au cas du Burundi, pour être roi, il fallait « naître avec des semences dans la main»[1], ce qui impliquait nécessairement que vous devriez être de la famille royale. La succession se faisait de père en fils : prenant l'exemple de la période 1795-1966, Ntare IV Rugamba (1795-1852) fut succédé par son fils Mwezi IV Gisabo (1852-1908), et celui-ci s'est fait succédé par son fils Mutaga IV Mbikije (1908-1915) lui-même qui cédera plus tard place à son fils Mwambutsa IV Bangiricenge (1915-8 juillet 1966) et le régime royal fut clôturé par Ntare V Ndizeye (8 juillet 1966 - 28 novembre 1966), lui-même fils de Mwambutsa IV.

Apres la monarchie, le coup d'Etat[2] fut le moyen privilégié pour accéder au pouvoir. Il faut citer quelques exemples comme Michel Micombero (28 novembre 1966 – 1er novembre 1976) ; arrivé au pouvoir par coup d'État, Le Colonel Jean-Baptiste Bagaza (1 novembre 1976 - 3 septembre 1987) lui aussi arrivé au pouvoir par coup d'État ; Ainsi que Pierre Buyoya (3 septembre 1987 – 10 juillet 1993) qui fit deux coups d'Etat pour accéder au pouvoir

« *Mais après des années de cette situation, les nations les plus évoluées comme les Etats-Unis d'Amérique se sont imposés après l'apogée de l'ex-URSS et ont*

[11] Croyances populaires
[2] Coup d'Etat : Prise du pouvoir par la force.

proposé que l'accès au pouvoir soit conditionné par les élections »[3]. Avec cette nouvelle pratique, les gens se choisissent les représentants, que ce soit par le suffrage universel direct ou le suffrage universel indirect.[4]

L'élection est l'un des éléments de la démocratie. Les deux marchent ensemble même si les élections ne signifient pas nécessairement la démocratie. En fait, l'objectif des élections n'est autre que celui de permettre une compétition entre les acteurs politiques et ainsi leur doter des chances égales afin que le meilleur gagne. La population vote normalement le programme des partis en compétition (parti politique, groupes indépendants). Mais dans les pays moins développés, tel n'est pas toujours le cas. La présente étude fait un essai d'analyse de la démocratie.

1. Articulation du travail

Notre travail est intitulé « **Les élections démocratiques de 1993 et celles de 2005 au Burundi : Essai d'analyse politique comparative** ». Pour mener cette étude, le travail a été subdivisé en trois chapitres encadrés d'une introduction et d'une conclusion.

Le premier chapitre est intitulé « *Approche théorique et conceptuelle* ». Dans ce chapitre, on fait l'état des termes et concepts relatifs à notre thème. En effet, tout concept n'est compris que par l'esprit qui l'a conçu, un terme pouvant avoir plusieurs sens selon les lecteurs. Donc, l'objet global de ce chapitre est de permettre une même compréhension pour tout lecteur.

[3] F MASSIANI, Vie politique des sociétés américaines, Paris, Ed. Fernand Larcier, 1998, p.50.
[4] Ces deux expressions seront définies plus tard.

Dans le second chapitre, *« Elections de 1993 et de 2005 : préparatifs, déroulement »*, nous allons voir d'où est venu le courant démocratique et le processus électoral. Nous allons présenter l'état des lieux de ces élections, les participants, le déroulement ainsi que l'après élections.

Dans le troisième et dernier chapitre que nous allons intituler *« Approche comparative des enjeux et dynamiques des élections de 1993 et de 2005 »*, nous allons non seulement dégager des points de ressemblances, mais aussi des points de divergences. Nous allons voir ce que disent certains auteurs sur les événements que nous aurons interrogés.

2. Approche méthodologique

Une étude comme la nôtre exige plusieurs moyens, que ce soit humains ou matériels. Nous avons d'abord consulté des ouvrages à caractère scientifique à l'instar des œuvres publiées ou non publiées comme les mémoires de fin d'études, les rapports des séminaires. Nous avons aussi interviewé certaines personnes censées détenir une information sur les éléments qui éclairent notre travail et seule la synthèse en sera donnée. L'Internet nous a aussi servi dans nos recherches.

3. Délimitation du travail

Comme le montre le sujet même de notre travail, l'étude se mène sur le territoire du Burundi. Temporellement, l'étude est menée sur la période allant de 1992 à 2005. Le choix de cette période n'est pas un fait du hasard : l'année 1992 correspond au début proprement dit de la campagne électorale, mais cela ne va pas nous empêcher de jeter un coup d'œil par la fenêtre pour voir ce qui s'est passé même avant cette année. En 2005, d'autres élections démocratiques ont été organisées et l'objectif est de comparer les deux formes de scrutins.

4. Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées sont de deux ordres. D'abord, ce sont des problèmes d'accès à l'information. Les données sont difficilement accessibles, du moins les données fiables du fait que la CENI qui devrait mettre à la disposition des chercheurs les résultats et commentaires des élections des années antérieures n'en dispose pas du tout.

Ensuite, c'est une difficulté d'ordre matérielle puisque l'on doit se rendre sur terrain pour échanger avec des personnes ressources. L'on ne manquerait pas aussi de souligner que les résultats des enquêtes orales sont à traiter avec plus de précautions d'usage, car il y a des interlocuteurs – pas tous – qui veulent donner des avis correspondant non pas à la vraie version des choses, mais à la vérité de leur groupe (ethnique, social,...).

CHAPITRE I. APPROCHE THEORIQUE ET CONCEPTUELLE

Au cours de ce travail, comme nous l'avons d'ailleurs déjà signalé dans l'introduction, il est fait usage des termes qui pourraient échapper à la compréhension du lecteur non avisé qui vaillent la peine d'être élucidés.

I.1. La démocratie

A l'opposé de la démocratie, se trouvent les régimes monarchiques et oligarchiques où une seule personne/un seul groupe monopolise le pouvoir. Le concept même de démocratie vient du grec ancien *« dēmokratia »* qui veut dire *« souveraineté du peuple. »*[5]

L'origine du mot « démocratie » est plus lointaine et celui qui voudrait en faire un commentaire en écrirait des pages. Il a été utilisé pour la première fois en 621 avant J.C suite aux crises qui ont secoués la cité grecque. Plusieurs renseignements sur le terme démocratie peuvent également être trouvés sur Internet.[6]

I.1.1. Les origines de l'idée démocratique

I.1.1.1. La démocratie dans l'antiquité

Pour les cités-États de la Grèce Antique, comme Athènes, la démocratie directe, modèle opposé à la tyrannie et à l'oligarchie, apparaît comme le mode de gouvernement le plus adapté à de petites entités, soucieuses d'autonomie et dotées d'une forte homogénéité sociale. Tous les citoyens peuvent effectivement

[5]B MANIN , Principes du gouvernement représentatif, Paris, Flammarion, 1996, p.30.
[6] http://www.monde-diplomatique.fr/mav/92/PIRONET/14871.

prendre la parole et voter à l'Agora, l'assemblée de la cité, à l'exception notable des femmes, des esclaves et des « métèques » (non autochtones) qui, exclus de la citoyenneté, n'ont aucun droit politique. La démocratie romaine ressemble à celle des Grecs, exception faite que Rome ait parfois accordé la citoyenneté à des hommes nés hors de la cité.

I.1.1.2. L'émergence de l'individualisme à la Renaissance

À partir du Moyen Âge, l'idée démocratique s'efface devant la montée du modèle théocratique, qui fait de la religion, inséparable d'une vision hiérarchique de la société, la base de la légitimité du pouvoir et celle de l'organisation sociale dans son ensemble. La prééminence peu à peu acquise par la monarchie aux dépens de la papauté ne remet pas en question l'idée selon laquelle *«(...) l'individu n'existe au sein de la société qu'en fonction de la place qui lui a été assignée par sa naissance, système qui veut que le pouvoir soit exercé par ceux-là seuls qui, par nature, en ont reçu la capacité. »*[7]

Toutefois, certaines conceptions issues du christianisme, comme l'affirmation selon laquelle les hommes sont égaux devant Dieu, contribuent à une nouvelle formulation de l'idée démocratique dès la fin du Moyen Âge, en liaison avec le déclin du féodalisme, l'émergence des premières formes du capitalisme, et la constitution d'une bourgeoisie urbaine désireuse de participer aux affaires publiques. S'inscrivant dans le cadre d'une affirmation progressive de l'individualisme, la Renaissance consacre l'idée d'une autonomie de l'homme, qui doit s'entendre comme autonomie et liberté de la conscience (manifestée par l'humanisme dans le domaine intellectuel), mais également comme une

[7] MANIN (B.), op. cit., p.156.

autonomie vis-à-vis d'un pouvoir en voie de sécularisation, dont la légitimité fait l'objet d'une interrogation majeure.[8]

I.1.1.3. La naissance de la démocratie moderne

Si le souverain n'est plus incontestable, soit parce qu'on considère que sa qualité de représentant de Dieu ne lui confère pas une légitimité absolue, soit, dans une optique plus concrète prenant en compte la finalité du pouvoir, parce qu'on estime que la monarchie telle qu'elle existe ne garantit pas à chacun le bonheur auquel il aurait droit, la question consiste à définir le « bon » modèle de gouvernement. La démocratie, qui associe au pouvoir l'ensemble de la collectivité, apparaît dès lors comme l'horizon de toute réforme politique d'envergure.

a) La 1ère révolution anglaise (1642-1649)

La révolution anglaise constitue l'une des premières tentatives de remise en cause de la monarchie absolue. La guerre civile qui se déroule en Angleterre de 1642 à 1644 voit l'affrontement de la petite noblesse et de la bourgeoisie puritaine avec le roi Charles Ier, dont l'autoritarisme finit par provoquer sa destitution, et son exécution en 1649. Cependant, la République instituée par Cromwell, qui se maintient au pouvoir de 1649 à 1658, est à peu près dépourvue de caractère démocratique, et après le retour de la monarchie avec Charles II (1660-1685), il faut attendre la « glorieuse révolution » de 1688, marquée par la formulation de la Déclaration des droits, pour que la limitation effective apportée aux pouvoirs du souverain et la garantie des libertés individuelles accordée aux citoyens préfigure la démocratie moderne. L'Angleterre

[8] M. TSE TOUNG, La nouvelle démocratie, Paris, Hachette, 1962, p.78.

s'emploiera progressivement à en élaborer l'un des principaux modèles, celui de la démocratie libérale et représentative, au cours des XVIII[e] et XIX[e] siècles.[9]

b) L'apport du siècle des Lumières

Le siècle des Lumières marque un approfondissement considérable de la réflexion sur la démocratie. Mettant l'accent sur la valeur absolue de la liberté individuelle, le philosophe anglais John Locke, auteur du *Traité sur le gouvernement civil* (1690), se prononce en faveur d'une monarchie constitutionnelle, où le souverain, tenant son pouvoir du pacte social et non plus du droit divin, peut être renversé par l'insurrection s'il outrepasse ses prérogatives. Poursuivant cette réflexion qui, sans remettre en cause le principe monarchique, s'interroge sur la forme que doit revêtir le pouvoir pour qu'il soit considéré comme légitime, Montesquieu fait franchir un pas décisif à la pensée politique en formulant la théorie de la liberté politique qui repose sur les mécanismes de collaboration, d'influence et de contrôle réciproques entre les trois pouvoirs de l'Etat pour éviter toute dérive vers l'absolutisme.

Rompant avec cette optique qui, mettant l'accent sur la protection de l'individu dans la perspective du libéralisme, refusant de s'interroger sur l'origine du pouvoir, Jean-Jacques Rousseau fait de toute forme de collectivité politique la résultante d'un contrat social. Par ce dernier, chaque citoyen est plus libre que s'il était isolé face au pouvoir d'un seul, et plus heureux puisque la collectivité favorise nécessairement le bonheur du plus grand nombre.

Cette conception, qui fait primer le collectif sur l'individuel, est l'une des sources de la conception moderne de la démocratie, mais elle est entrée

[9] M. TSE TOUNG, op. cit., pp.79-80.

fréquemment en conflit avec le modèle de la démocratie représentative et libérale tel qu'il a été défini par les révolutions américaine et française.

c) La guerre de l'indépendance américaine

Née de la volonté des colonies américaines de s'affranchir de la domination britannique, la guerre de l'Indépendance américaine est à l'origine de la création des États-Unis d'Amérique. La Constitution de 1787, conciliant avec souplesse désir d'autonomie des États et nécessité d'un certain centralisme fédérateur, définit les contours d'une démocratie représentative soucieuse de la garantie des libertés individuelles.

d) La Révolution Française

C'est sans doute la Révolution Française qui a exercé l'influence la plus déterminante sur la formation de l'idée démocratique moderne. En effet, l'importance de la Révolution française ne réside pas dans un changement brutal de régime mais dans l'affirmation d'un certain nombre de principes qui acquièrent peu à peu une portée universelle. Découlant de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen adoptée en 1789, la consécration des principales libertés publiques (sûreté individuelle, liberté d'opinion, d'expression, de circulation) a dessiné d'une manière définitive l'idéal d'une société démocratique, quel que soit le type de régime politique dans lequel elle s'incarne.

e) L'extension du modèle démocratique

L'idée démocratique connaît une diffusion remarquable dans les sociétés occidentales du XIX^{e} siècle, en proie à de profonds changements économiques

et sociaux (extension de la révolution industrielle, consolidation du capitalisme, naissance de la classe ouvrière). Avant la fin du XIX^{e} siècle, toutes les grandes monarchies d'Europe occidentale ont adopté une constitution qui limite ou encadre le pouvoir de la Couronne. Celle-ci accorde une part plus ou moins importante du pouvoir politique à des représentants élus, sur le modèle de la Grande-Bretagne, berceau du régime parlementaire. Dans le cadre de ce mouvement, le droit de vote connaît des extensions successives, jusqu'à devenir universel dans la plupart des sociétés démocratiques occidentales.[10]

I.1.1.4. Formes de la démocratie au XX^{ème} siècle

a) Démocratie représentative et démocratie directe

Les démocraties modernes mêlent, en général, des formes de démocratie représentative et de démocratie directe. Dans la démocratie représentative, le pouvoir politique est exercé par les représentants élus au suffrage populaire et responsables devant eux. Dans la forme directe, le pouvoir est exercé directement, notamment par le référendum, utilisé dans certains pays, de manière large comme en Suisse, de manière beaucoup plus restreinte en France.

b) Droits et garanties dans les démocraties modernes

Les démocraties modernes entendent protéger la liberté individuelle tout en permettant la décision majoritaire. Elles garantissent les droits politiques individuels conformément au principe de la participation des citoyens aux affaires publiques (droit de suffrage notamment). Elles permettent le multipartisme, institutionnalisent la lutte pacifique pour le pouvoir politique, et tentent de concilier les principes parfois contradictoires d'égalité et de liberté.

[10] E DANBLON , Argumenter en démocratie, Paris, Edition Fernand Larcier, 1912, p.234.

I.1.1.5. Les limites du modèle démocratique

La démocratie n'est qu'un concept vide si tous les citoyens n'ont pas accès à l'information ou à un niveau d'instruction qui leur permet de participer au débat politique. Cette conception, qui souligne que la démocratie n'a pas pour seule finalité de garantir l'autonomie de l'individu mais aussi celle de favoriser son insertion et sa participation dans une collectivité qui ne serait rien sans lui, a inspiré les tentatives modérées d'inscrire dans les Constitutions certains droits sociaux, à l'image de la Constitution française de 1946 qui reconnaît aux femmes les même droits que les hommes, le droit de grève pour le travailleur, la garantie par la nation du droit a la sécurité matérielle, la protection, la santé, etc. Un versant plus radical de cette conception s'est incarné dans les pays socialistes. Ceux-ci entendaient promouvoir de véritables *démocraties sociales,* dans lesquelles la suppression de la propriété privée et la mise en commun des moyens de production, supprimant les antagonismes de classes, permettait de promouvoir une démocratie à visée totalisante.[11]

Ainsi, l'existence formelle d'une Constitution démocratique ne saurait garantir pour autant le caractère réel de la démocratie, dans la mesure où tout pouvoir peut s'affranchir par la force ou par des pratiques plus discrètes des limites qui lui sont fixées, dès lors que l'opinion publique ne parvient plus à faire entendre sa voix. Ainsi, la démocratie semble toujours enfermée dans le dilemme qu'a souligné au XIX^{e} siècle Alexis de Tocqueville. Pour cet auteur, la démocratie est toujours fragile, en moins que l'action des corps intermédiaires et la qualité du débat public évitent la fragmentation du corps social, qui laisserait le citoyen seul face au pouvoir.

[11] E. DANBLON , op. cit., p.300.

I.2. Problématique de la démocratie représentative

I.2.1. Les considérations générales

Il existe aujourd'hui peu d'auteurs et peu d'hommes en général pour remettre en cause le régime démocratique. La démocratie semble être le meilleur des régimes, le régime idéal ou tout au moins pour les plus critiques, le pire à l'exception de tous les autres.[12]

On peut alors rapidement définir la démocratie de façon schématique comme *« le gouvernement auquel le peuple prend une part de plus en plus grande »*[13] ou comme *« revanche des esclaves »*[14] ou bien encore *« le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple »*[15].

Fondée sur de telles définitions, surtout la dernière, la démocratie devrait donc s'entendre comme la démocratie directe. Mais, cet exercice direct du pouvoir paraît utopique et il n'a pu guère s'exercer que dans l'Antiquité, en Grèce ou encore aujourd'hui dans quelques cantons de la Suisse actuelle. Ce régime apparaît plus comme une survivance historique, qui ne peut être viable que dans de petites entités démocratiques, où le peuple pourrait se réunir instantanément sur la place publique pour gouverner la cité.

Dès lors et très tôt, il a fallu en quelque sorte reconsidérer la définition de la démocratie qui a dû s'accommoder de quelques nécessités pratiques. Car si par nature le plus grand nombre ne semble pas pouvoir gouverner, la démocratie doit s'accommoder d'une certaine sélection de la réintroduction de la notion de gouvernants, quitte à les appeler désormais « représentants ».

[12] M. PRELOT et J. BOULOUIS, Institutions politiques et droit constitutionnel, Paris, Dalloz, 1998, pp.63-64.

[13] A. De TOCQUEVILLE , La démocratie en Amérique, Tome 2, Paris, Flammarion, 1986, p.126.

[14] F. NIETZSCHE, Les modèles de gouvernance démocratiques, Bruxelles, ULB (œuvre posthume), 1990, p.125.

[15] A. LINCOLN, La pratique de la démocratie moderne, Paris, Edicef, 1980, p.210.

C'est ainsi que l'on a abouti peu à peu d'un régime démocratique « à l'état pur » à un régime représentatif, régime au sein duquel, *« le peuple est titulaire de la souveraineté mais il en délègue l'exercice à des représentants ».*[16] En effet, poursuivent les mêmes auteurs, *« par sa composition, le peuple ne peut de manière permanente conserver l'autorité en détails. A certains moments, il la voit revenir à lui, il la ressaisit... »*[17]

Jean Jacques Rousseau, pour sa part, déclare impossible le gouvernement démocratique. Pour lui, *« le peuple doit être le souverain, c'est-à-dire qu'il lui revient de procéder par mesures générales. Il ne peut être le gouvernement car il ne peut prendre des mesures individuelles particulières. »*[18]

Cette analyse peut être rapprochée une fois de celle de François Marie Arouet reconnu sous le pseudonyme de Voltaire pour qui *« le peuple est incapable de conduire une affaire, de connaître les lieux, les occasions, les moments, d'en profiter ; mais en revanche, il est admirable de choisir ceux à qui il doit conférer quelques parties de son autorité. »*[19]

Mais, le rapprochement des deux auteurs s'arrête là car s'ils sont tous les deux d'accord pour penser que l'exercice de la démocratie directe est impossible, leur approche du régime représentatif diffère sensiblement et ferait nécessairement objet d'une autre étude.

Au contraire, dans la théorie dite classique de la représentation dont Montesquieu est l'un des tenants, la souveraineté n'appartient pas au peuple comme tel, mais à la nation en tant qu'entité abstraite. Dès lors, les représentants auront pour rôle l'incarnation de la nation, pour lui donner une existence réelle.

[16] M. PRELOT et J. BOULOUIS, op. cit., p.67.
[17] Idem, p.123.
[18] J.J ROUSSEAU, Du contrat social, Paris, Edicef, 1802, p.23.
[19] MONTESQUIEU, Discours sur les sciences et les arts, dissertation philosophique et morale, Paris, CDF, 1750, p.32.

Or, la nation étant une entité fictive n'ayant pas de volonté préexistante, on admettra que les représentants révèlent la volonté de la nation, veulent au lieu et place de la nation.

Les conséquences institutionnelles sont donc autres que dans la théorie de la souveraineté populaire. Ici, il n'y a pas de lien automatique entre la représentativité et le procédé de l'élection, l'essentiel étant de désigner des représentants et peu importe les modalités de désignation, les représentants étant irresponsables et le mandat impératif prohibé. Dans ce dernier cas de figure, on pourrait être amené à conclure que le régime représentatif est dénué de toute valeur démocratique : *« Dans sa logique absolue, il exclut les opinions extérieures aux assemblées et en écarte jusqu'à la possibilité, puisque c'est seulement par ses représentants réunis que la volonté générale peut s'exprimer».*[20] Cet état de fait s'explique selon BURDEAU *« non seulement pour des raisons pratiques (le peuple dans son ensemble ne peut pas prendre de décisions), mais aussi pour des motifs rationnels (le peuple n'a ni le loisir, ni l'éducation pour faire de la politique ».*[21]

Mais, c'est aussi pour des considérations politiques selon CHANTEBOUT que l'on a élaboré la théorie de la souveraineté nationale, raisons qui tiennent en quelques mots à *« écarter le peuple des délibérations des affaires ».*[22]

Dès lors, on pourrait conclure avec SIEYES. Selon l'auteur en effet, il faut faire *« une distinction énorme entre la démocratie où les citoyens font eux-mêmes la loi et le régime représentatif dans lequel ils soumettent l'exercice de leur pouvoir à des représentants élus. »*[23]

[20] M. PRELOT et J. BOULOUIS , op. cit., p.65.
[21] G. BURDEAU , Droit constitutionnel et institutions publiques, Paris, LGDJ, 1998, pp.136-137.
[22] B. CHANTEBOUT, Droit constitutionnel et science politique, Paris, Armand Colin, 1998, p.98.
[23] J. SIEYES , Les nations et la démocratie, Paris, Présence Africaine/ACCT, 1984.

Pour MANIN, *« le gouvernement représentatif n'est pas une modalité de la démocratie, c'est une forme de gouvernement essentiellement différente »*[24] rejoignant ainsi le sentiment de TURPIN pour qui *« la représentation confisque la démocratie ».*[25] Ce n'est donc qu'au prix *« d'une mystification que le régime représentatif a été assimilé à la démocratie, afin de la capter et de la détourner de sa finalité. La souveraineté populaire n'est plus alors qu'un alibi d'une démarche qui consiste à la transférer, en un mot à l'aliéner ».*[26]

Cependant, il semble qu'il faille se garder de positions aussi tranchées. En effet, s'il semble que l'on puisse considérer que le régime démocratique et régime représentatif sont antinomiques en théorie, force est de constater qu'en pratique, aucun de ces deux régimes n'existe à l'état pur si bien qu'aujourd'hui, et pour reprendre la classification de PRELOT et BOULOIS, il existe des régimes hybrides.[27]

En effet, selon ces auteurs, si nous étions dans un régime purement représentatif, l'autonomie totale des représentants serait acquise. Or, le scrutin qui avait pour but exclusif de former un organe législatif valable dans la théorie classique, doit aussi en faire une assemblée accordée à l'opinion publique.

Sur bien des aspects donc, on retrouve, dans les démocraties modernes, des éléments relevant à la fois de la théorie démocratique et de la théorie représentative. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'on utilise aujourd'hui l'expression de démocratie représentative pour qualifier les démocraties contemporaines.

[24] B. MANIN, Principes du gouvernement représentatif, Paris, Calmann-Lévy, 1995, p.14.
[25] D. TURPIN , « Critiques de la représentation » in Pouvoirs n°7, 1978, p.10.
[26] J. GICQUEL et H. PARTELLI , « Le régime représentatif en question » in Pouvoirs n°7, 1978, p.5.
[27] M. PRELOT et J. BOULOUIS, op. cit., pp.65 et ss.

Finalement, et sans avoir évolué de façon manifeste et indubitable, le rapport entre représentants et représentés est maintenant perçu comme démocratique alors qu'il fut conçu en opposition avec la démocratie. Cependant, on ne peut pas se satisfaire de mots et de constructions théoriques. En effet, tout le monde a bien confiance que l'accent est plutôt mis, dans nos démocraties représentatives, sur le volet représentatif. Or, selon GICQUEL, *« avec l'élévation du niveau culturel de la société contemporaine, la généralisation du suffrage et l'action des partis politiques sur fond de médiatisation, la notion de bonheur civique a été renouvelée. Et si les citoyens se sont longtemps résignés à un comportement abstrait, ils aspirent présentement à un comportement concret. »*[28]

Le peuple, selon CHANTEBOUT, *« lors de son avènement par le double effet de l'extension du droit de suffrage et l'apparition des partis de masse, ne peut plus guère se satisfaire du principe du régime représentatif et sa position de se placer en prise directe sur l'exercice du pouvoir conduit donc à une mise en question du régime représentatif »*[29] de notre régime même si l'on essaie de le qualifier maladroitement de démocratie représentative.

Tout problème semble donc résider aujourd'hui dans le fait que les régimes contemporains dans leur grande majorité, empruntent plus ou moins au régime représentatif qu'au régime démocratique à un moment où le peuple au contraire a de plus en plus la volonté de participer.

Toute quête de la démocratisation pourrait peut -être se traduire dans un premier temps par une nouvelle approche du lien représentatif et, dans un second temps, par une participation plus directe du peuple aux affaires de la cité.

[28] J. GICQUEL , Droit constitutionnel et institutions publiques, Paris, Montchrestien, 16ème édition, 1998, p.120.
[29] Ibidem.

I.2.2. La conception axiologique de la démocratie

L'organisation sociale a de tout temps été fondée *« (...) sur la croyance en certaines valeurs. Mais, si le fondement du pouvoir a depuis longtemps été d'ordre théologico-politique, l'avènement des démocraties modernes révèle la dimension sociale de l'homme dans la plus pure tradition rationaliste »*[30]. La formation unitaire du groupe, que traduit le concept de peuple relève de principe de gouvernement dégagé de la conscience humaine. Ces principes démocratiques sont significatifs d'une nouvelle morale sociale, intériorisée et définie par le groupe lui-même.

I.2.3. La conception axiomatique de la démocratie

La compréhension axiomatique de la démocratie s'analyse à travers *« la perception idéalisée d'un lien social dénoué par une approche systématisée de la démocratie »*[31]. Le retour à l'individualisme perturbe la définition originelle de celle-ci axée sur la problématique du groupe.

N'étant plus à même de dévoiler un imaginaire collectif rassurant, la répercussion sur le mode de gouvernement de la nation est inévitable et l'appréciation de son caractère démocratique ne se fait plus globalement, mais en fonction de facteurs multiples, parfois axiomatiques au point que la démocratie semble se dissoudre dans un flux communicationnel, dans une technique organisationnelle désordonnée.

[30] R. BRASILLACH , Notre avant guerre, Paris, Plon, 1941, p.78.
[31] Idem, p.89.

I.3. Aperçu sur la dynamique électorale

La dynamique électorale renvoie à *« l'ensemble des opérations nécessaires au bon déroulement des élections, qu'il s'agisse de la confection des listes électorales, de l'organisation de la campagne électorale, des différentes formalités préparatoires au scrutin, de la tenue des bureaux de vote, des procédés de votation, des modalités de centralisation et de décompte des résultats, de la formation des "officiers électoraux", de l'encadrement des sondages d'opinion ou encore de l'observation internationale des élections, etc. »*[32]

D'ordinaire, dans les démocraties modernes, le processus électoral comprend un certain nombre de phases différentes dont notamment le découpage électoral, le recensement électoral, la campagne électorale, le vote, etc.[33]

Le processus électoral étant une période marquée par la complexité des événements, il serait important de le circonscrire. Ainsi, nous allons commencer par définir les concepts clés et définir les différentes étapes.
Etymologiquement, le mot élection vient du verbe latin « eligere » et du substantif « electio » qui signifie « choisir ».

L'élection signifie *« un choix sur base de suffrage et le mot suffrage veut dire vote ou voix donné en matière d'élection »*[34]. Le suffrage est suivi du dépouillement menant vers l'établissement des résultats du scrutin. L'élection est l'une des possibilités d'accession au pouvoir à côté de la nomination, la conquête (coup d'Etat, coup de force, putsch), la cooptation et l'hérédité. De tous ces

[32] G. CONTOGEORGIS , Histoire de la Grèce, Paris, Hatier, 1992, p.361.
[33] Idem, p.366.
[34] M. MONIQUE , Le vote des femmes et la Première Guerre Mondiale en Angleterre, Paris, L'Harmattan, 1996, p.17.

modes, l'élection est le mode démocratique, c'est-à-dire celui qui implique la volonté des gouvernés.

Elle est un mécanisme par lequel les gouvernants sont choisis librement par les gouvernés ou un moyen par lequel un peuple désigne ses représentants qui se chargent, en son nom, et à sa place, de décider des affaires publiques.

I.3.1. Les sortes d'élections

Les élections peuvent être nationales, locales, régionales, provinciales, municipales, et du point de vue des statuts, sénatoriales, législatives et présidentielles, etc.

Cependant, les élections ne constituent pas le seul instrument de légitimation du pouvoir. C'est pourquoi et dans tous les cas, il est nécessaire que les élections soient précédées par un large consensus sur les règles du jeu. Celui-ci nécessite une gestion concertée du processus électoral mais une grande transparence du processus. Trois phases sont considérées pour le processus électoral, à savoir la phase pré-électorale, la phase électorale et la phase post-électorale.

I.3.1.1. La phase pré-électorale

La phase pré-électorale comprend : l'installation de l'organisme de gestion des élections, l'élaboration du cadre juridique, l'inscription et enrôlement des électeurs, l'inscription des partis politiques et des candidats, le financement des partis politiques, la campagne d'éducation civique et électorale.

L'installation de l'organisme de gestion des élections est une étape très importante vers l'organisation des élections dans le pays ou le Ministère de

l'Intérieur ne peut pas organiser les élections. La plupart de pays qui sortent d'un conflit ont des organes de gestion des élections sous forme d'une Commission Electorale Indépendante (CEI).

Le cadre juridique comprend habituellement quatre niveaux, à savoir : la Constitution, les lois applicables, des Règlements et des Codes d'éthique.

L'inscription des électeurs consiste à recenser tous les citoyens qui ont la qualité d'électeur, afin de dresser les listes électorales qui seront utilisées dans les bureaux de vote, le jour du scrutin et d'apprécier les résultats du scrutin.

La deuxième grande étape du processus électoral est celle de l'inscription des candidats. Cette étape est réglementée par la Loi Electorale (donne la durée, la qualification des candidats et des pièces à produire) et est décisive pour la tenue du scrutin et permet la préparation des bulletins de vote.

C'est le financement octroyé par l'Etat pour soutenir la campagne électorale des partis politiques sous diverses conditions. Il permet de mettre les candidats et les partis politiques sur un même pied d'égalité. Son utilisation est soumise aux règles de la comptabilité publique et chaque candidat ou parti politique doit en justifier l'utilisation.

La Campagne d'éducation civique et électorale se définit comme un ensemble d'activités éducatives, de sensibilisation et d'information pour le processus électoral. Elle s'adresse à tous les électeurs sur toute l'étendue du territoire national. Elle vise à motiver, à préparer l'électorat d'aller voter correctement et à faire valoir sa voix de façon éclairée. Grâce à elle, il peut y avoir l'accroissement de l'adhésion pour qu'il y ait une grande participation aux élections en connaissance de cause.

La Campagne électorale quant à elle, c'est l'opération par laquelle les différents candidats présentent leurs programmes d'action afin de recueillir le plus grand nombre de voix et remporter éventuellement le scrutin. La campagne électorale s'effectue avec l'aide précieuse des médias. Pour ce, tous les candidats doivent avoir le même temps à l'antenne.

I.3.1.2. Les phases électorale (le jour du scrutin) et post-électorale

La phase électorale est le moment des activités du scrutin à savoir : la vote proprement dit, l'observation partisane et non partisane, dépouillement, l'affichage des premiers résultats dans les bureaux de vote.

La phase post-électorale comprend la centralisation des résultats, le contentieux électoral (résolution des différends électoraux), l'annonce des résultats provisoires par l'organe de gestion des élections, la publication officielle des résultats par la Cour constitutionnelle, le rapport des élections (évaluation post-électorale).

Après ces opérations de vote, il y a le dépouillement. Il s'agit du comptage des voix pour chaque candidat ou chaque parti politique. Les résultats centralisés en une compilation des votes pour vérifier les procès-verbaux remplis après le recensement, en vue de l'annonce officielle de la proclamation des résultats.

C'est avec la publication des résultats dans le Journal Officiel de la République que se termine le processus électoral proprement dit. Pour les raisons de transparence (il ne faut pas semer le moindre doute sur les modalités de manipulation) et pour les raisons pratiques évidentes (élus ne peuvent pas occuper leurs nouvelles fonctions avant cette ultime étape), les autorités

électorales doivent procéder le plus rapidement possible à la publication officielle des résultats.

Par ailleurs, bien que peu de lois électorales les y obligent, les autorités électorales ont un avantage à publier un rapport complet de l'évènement électoral. Ce rapport comprendra les détails des résultats obtenus par les candidats dans tous les bureaux de vote, en plus d'indiquer le taux de vote de participation exacte dans chaque section de vote, c'est-à-dire est un regroupement de bureaux de vote sur un territoire donné.

Conclusion partielle

Au cours de ce premier chapitre consacré aux notions théoriques, nous avons fait état de la question de la démocratie ainsi que tous les concepts connexes. Nous avons alors constaté que la démocratie n'est pas tombée du ciel, c'est un concept qui a évolué dans le temps et dans l'espace. Cette pratique venait en effet remplacer les anciennes pratiques en matière d'organisation des modes de gouvernement, que ce soit la monarchie sous toutes ses formes, l'oligarchie également sous sa forme ainsi que d'autres pratiques comme la justice populaire. Mais, l'on ne peut pas affirmer que les régimes qui prétendent gouverner démocratiquement constituent un paradis terrestre. En effet, comme l'ont affirmé même les auteurs que nous avons évoqués dans ce premier chapitre, c'est un concept qui reste un idéal : il n'existe pas de démocratie parfaite et totale.

L'un des éléments plus manifestes pour extérioriser le concept même de la démocratie est l'élection. Toutefois, les élections n'indiquent pas nécessairement qu'il y a une démocratie dans une nation : les résultats des élections sont faussés ici et là donnant ainsi lieu à un malaise social. Malgré cela, on connaît dans le monde certains pays, c'est le cas notamment des grandes puissances, où la démocratie comme concept dynamique a déjà fait des pas remarquables.

Dans le chapitre qui va suivre, nous allons traiter un cas concret : celui du Burundi où deux élections se sont déroulées en 1993 et en 2005.

CHAPITRE II. ELECTIONS DE 1993 ET DE 2005 : ENJEUX, DYNAMIQUES ET CONTEXTE

II.1. Les différentes approches d'analyse du processus électoral

Dans la perspective ouverte par André SIEGFRIED et son monumental *Tableau politique de la France de l'Ouest*[35], la géographie a été longtemps la seule clef de compréhension des votes, mettant leur distribution territoriale en relation avec les caractéristiques des unités où ils sont recensés : type de peuplement et d'habitat, structures sociales et religieuses. La technique des sondages permet d'aller plus loin et de saisir les comportements individuels, en demandant directement aux électeurs pour qui ils votent et pourquoi. Les premières grandes enquêtes empiriques sont conduites dans l'entre deux guerres aux États-Unis à l'heure du behaviorisme triomphant. C'est là aussi que prennent naissance les principaux modèles explicatifs du vote[36].

II.1.1. Les modèles psychosociaux

Le modèle « sociologique » est associé au livre fondateur de Paul Lazarsfeld et de son équipe, *The People's Choice*[37]. À l'occasion de l'élection présidentielle de 1940, ils se proposent de mesurer l'impact de la campagne auprès d'un panel représentatif des habitants d'un comté de l'Ohio, interrogés à sept reprises. À leur surprise, ils trouvent que les électeurs se sont en majorité décidés bien avant la campagne et sont restés fidèles à leur choix initial. Leurs orientations politiques sont stables et conformes aux normes de leur milieu familial, social et culturel. Un indice de prédisposition politique combinant le statut social, la religion et le lieu de résidence permet avec beaucoup de précision de prédire leurs choix électoraux. Chez les électeurs ruraux, protestants et aisés, trois voix sur quatre se sont portées sur le candidat républicain, et chez les électeurs urbains, catholiques et socialement défavorisés, elles sont allées dans la même

[35] A SIEGFRIED, Tableau politique de la France de l'Ouest sous la 2ième République, Paris, Armand Colin, 1913, p.230.

[36] N. MAYER (dir.), Les Modèles explicatifs du vote, Paris, L'Harmattan, 1997, p.123.

[37] B. BERELSON , H. GAUDET, P.F. LAZRSFELD, The People's Choice. How the Voter Makes Up his Mind in a Presidential Campaign, New York, Columbia University Press, 1944, p.10.

proportion au candidat démocrate. « Une personne pense politiquement comme elle est socialement », telle est la principale conclusion de leur étude. L'électeur, un animal social dont l'opinion se forme au contact de ses semblables, dans les conversations et les contacts au sein des divers groupes où il est inséré.

Une seconde enquête plus approfondie sur la décision de vote et ses paramètres est menée par Bernard Berelson, Paul F. Lazarsfeld et William N. Mac Phee[38] auprès des électeurs d'une petite ville industrielle républicaine, Elmira, lors de la campagne présidentielle de 1948. S'appuyant pareillement sur la technique du panel, elle explore plus particulièrement les réseaux d'influence interpersonnels, les liens avec les groupes primaires, le rôle des conversations et des interactions, dans la tradition du sociologue français Gabriel Tarde auquel elle fait explicitement référence. Elle attache également plus d'importance à la dynamique de la campagne et à la perception des enjeux politiques. Mais ses conclusions confirment en tous points les précédentes. Les appartenances de groupe – classe, communauté religieuse, groupe ethnique – sont décisives. Le choix électoral est analysé comme mise en conformité avec les normes du groupe et « il semble que le sens des convenances soit un trait plus marquant des préférences politiques que la raison ou le calcul »[39].

Le retentissement de ces travaux est considérable parce qu'ils contredisent la plupart des idées reçues sur la question, démolissant tant le mythe de la toute-puissance des médias que celui de l'électeur éclairé décidant de son vote après une analyse réfléchie des candidats et de leurs programmes. Ils vont inspirer plusieurs centaines d'études similaires dans différentes régions des États-Unis. Ce déterminisme est critiqué par Angus Campbell, Philip E. Converse, Warren E. Miller, Donald E. Stokes, les auteurs de *The American Voter*[40]. Pour ces chercheurs au *Survey Research Center(SRC)* de l'université du Michigan, le vote est d'abord un acte politique, commandé par la perception qu'ont les électeurs des principaux objets politiques, la « carte cognitive » qu'ils ont dans

[38] B. BERELSON, P. F. LAZRSFELD et W. Mac PHEE, Voting. A Study of Opinion Formation in a Presidential Campaign, Chicago , University of Chicago Press, 1954, p.300.
[39] B. BERELSON, P. F. LAZARSFELD et W. Mac PHEE, *op. cit.*, p. 311.
[40] A. CAMPBELL, P.E. CONVERSE, W. E. MILLER, D.E. STOKES, The American Voter, New York, Wiley and Sons, 1960, p.189.

la tête. Délaissant l'approche monographique, ils s'appuient sur les enquêtes nationales menées au SRC à partir de 1948 à l'occasion de chaque élection présidentielle, auprès d'échantillons représentatifs de la population en âge de voter, interrogés avant et après l'élection. Ils mettent ainsi en lumière le rôle clé de «l'identification partisane ». Attachement affectif durable à un des deux grands partis qui structurent la vie politique américaine, transmis par les parents, renforcé par le milieu social et professionnel – on rejoint ici le modèle précédent –, il fonctionne comme un écran perceptif, filtrant la vision du monde des électeurs. Plus ils s'identifient à un parti, plus ils sont favorables à son candidat et aux positions qu'il soutient et plus ils sont susceptibles de voter pour lui. L'ambition des auteurs est de reconstituer le processus de décision de l'électeur, en prenant en compte tous les éléments susceptibles d'agir, depuis le jour de sa naissance jusqu'à celui de l'élection.

L'image qu'ils utilisent à cet effet est celle d'un « entonnoir de causalité » qui replace ces éléments dans leur ordre chronologique et leur enchaînement. À son entrée, il y a les structures économiques, sociales et partisanes qui composent l'environnement politique familier des électeurs depuis l'enfance. Au bout le plus étroit il y a les caractéristiques propres à l'élection considérée, telles que la nature du scrutin, la configuration des candidatures, la conjoncture économique et politique dans laquelle elle se déroule et les problèmes abordés durant la campagne. Le lien entre les deux bouts de la chaîne est fourni par les attitudes politiques à l'égard des enjeux, des candidats et surtout des partis. Le milieu familial et professionnel, le lieu de résidence, l'appartenance religieuse n'influencent pas directement le vote. Mais ils façonnent les identités et les valeurs des individus, leurs préférences pour la gauche ou pour la droite, leur attirance pour un parti donné. Et ces attitudes filtrent à leur tour leurs perceptions politiques et influencent leur vote.

Au total, l'*American Voter* tel que le décrivent ses auteurs n'est pas très différent de celui que décrivait *The People's Choice*. Il s'intéresse peu à la politique, il est mal informé. Ses opinions politiques sont peu structurées. Son niveau de conceptualisation politique est faible, un sur dix seulement est capable de porter

un jugement idéologique sur les partis et les candidats. Seule l'identification au groupe de référence que constituent les deux grands partis lui offre un point de repère stable dans le champ politique. C'est l'amorce du paradigme « minimaliste » que développera Philip Converse, attribuant au grand public dans son ensemble, comparé aux élites, une compétence politique réduite[41].

Mais à partir des années 1960, les deux modèles apparaissent incapables de rendre compte du changement observé. Vladimir O. Key critiquait déjà la notion d'un électorat passif, prisonnier de la « camisole de force » que constituaient les déterminants sociaux ou psychologiques et soulignait sa capacité à porter un jugement, positif ou négatif, sur les sortants. La critique la plus systématique est portée par Norman H. Nie, Sidney Verba et John R. Petrocik[42]. Les identités partisanes sont en crise. La proportion des « indépendants », qui ne se reconnaissent dans aucun parti, a doublé entre 1964 et 1974 ; et même chez ceux qui déclarent encore une identité partisane, celle-ci commande de moins en moins souvent leur vote. Comparés à ceux des années Eisenhower, les électeurs semblent plus réactifs au contexte, ils manifestent plus d'intérêt pour les candidats et les positions qu'ils défendent.

Analysant les élections présidentielles de 1980 à 1988, Martin Wattenberg[43] prophétise la fin de la politique centrée sur les partis au profit de leurs leaders. Le phénomène tient à des facteurs conjoncturels : l'arrivée de nouveaux électeurs – jeunes de moins de 21 ans, femmes, Noirs – sans affiliation partisane préexistante, l'émergence d'enjeux plus dramatiques et plus concrets que ceux des années 1960, qu'il s'agisse de la question raciale, de la lutte contre la drogue ou de la guerre au Vietnam. Les positions des candidats comme Barry Goldwater en 1964 ou George Mac Govern en 1972 sont plus tranchées aussi, plus identifiables. Le phénomène tient plus profondément, pour le sociologue Ronald Inglehart, à des facteurs structurels, induits par le passage de la société

[41] P. E. CONVERSE, « The Nature of Belief Systems in Mass Publics », in David Apter (dir.), Ideology and Discontent, New York, Free Press, pp. 206-261.

[42] N. H. NIE, S. VERBA, J. R. PETROCIK, The Changing American Voter, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1979, p.296.

[43] M. WATTENBERG The Rise of Candidate Centered Politics, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1991, p.117.

industrielle à une société postindustrielle, caractérisée par le gonflement du tertiaire et le déclin du secteur industriel, la hausse des valeurs hédonistes et anti-autoritaires du « post matérialisme », la « mobilisation cognitive » des citoyens[44]. Plus instruits, mieux informés, plus contestataires, ils seraient désormais moins dépendants à l'égard des partis traditionnels, plus autonomes.

II.1.2. L'approche économique

À la faveur de ces débats, un modèle plus ancien proposé par Anthony Downs[45] se trouve remis à l'honneur. Il applique au vote le paradigme utilitariste tiré de l'économie classique. L'électeur ou l'électrice ont des préférences politiques, ils sont capables de les hiérarchiser, et de choisir l'alternative électorale qui maximise le bénéfice attendu. L'électeur ou l'électrice type ferait son choix sur le marché politique comme le consommateur qui achète une marque de lessive. Et sa perception des candidats en présence, de leurs réalisations passées et de leurs promesses futures pèserait plus sur son choix que les affiliations partisanes ou les solidarités religieuses ou confessionnelles. Ces modèles du « choix rationnel » ont connu un essor rapide aux États-Unis. On en distingue deux variantes.

La première est celle des modèles spatiaux du vote. Dans la perspective downsienne, l'électeur qui cherche à maximiser l'utilité de son vote se détermine en fonction de son degré de proximité avec les positions des candidats sur les enjeux de l'élection. Son choix résulte donc de sa position dans l'espace à N dimensions où N représente le nombre d'enjeux. S'il y a deux enjeux, par exemple la privatisation d'EDF (Energies de France) et la hausse du revenu minimum garanti, on peut mesurer le degré d'approbation de ces deux politiques sur une échelle graduée de 1 à 10 par exemple, et situer l'électeur sur un point idéal en fonction de son score sur ces deux échelles. Il votera pour le candidat qu'il situe au plus près de ce point idéal, en fonction de la distance entre sa propre position sur ces enjeux et celle qu'il attribue à chacun des candidats. Les

[44] R. INGLEHART , The Silent Revolution. Changing Values and Political Styles Among Western Publics, Princeton (NJ), Princeton University Press, 1977, p.213.

[45] A. DOWNS , An Economic Theory of Democracy, New York (NY), Harper and Brother, 1957, p.10.

modèles directionnels en proposent une version plus sophistiquée, partant de l'hypothèse que l'électeur ne vote pas nécessairement pour le candidat le plus proche, mais pour celui qui lui paraît le plus susceptible de changer les choses. Autrement dit, il existe un point neutre ou *statu quo* à partir duquel l'électeur évalue la direction probable du changement. Et l'évaluation qu'il fait des candidats ne tient pas seulement compte de leur position sur un enjeu de politique publique mais de la capacité qu'il leur attribue à la mettre en œuvre. Il peut la réévaluer à la baisse (*discount*).

L'autre direction de recherche est celle des modèles économétriques qui mesurent l'impact des variables économiques – chômage, croissance, inflation – sur le résultat des élections ou sur la popularité des gouvernants, illustré par les travaux de Morris Fiorina, Gerald H. Kramer, Michael Lewis Beck, et bien d'autres. L'hypothèse centrale est celle de la « responsabilité ». L'électorat tient le gouvernement en place pour responsable de l'état de l'économie et vote en conséquence : si les indices sont bons, il le récompense en votant pour lui, s'ils sont mauvais, il le punit en votant pour l'opposition. De nombreuses variantes sont possibles. Le vote peut être rétrospectif : l'électeur réagirait en fonction des performances passées du gouvernement ou du candidat, mais il peut aussi être prospectif, sur la base des performances attendues. Il peut être égotropique, si l'électeur réagit en fonction de sa situation économique personnelle, ou sociotropique, s'il réagit en fonction de la situation économique du pays, cas le plus fréquent.

Ces modèles à leur tour ont été vigoureusement critiqués pour les faiblesses de leur opérationnalisation et leur vision simplificatrice du raisonnement électoral. La meilleure introduction à ce débat reste le livre de Donald P. Green et Ian Shapiro sur les « pathologies » des modèles du choix rationnel.[46]

L'essor de la psychologie cognitive va conduire à reconsidérer la manière dont l'électeur se repère dans le champ politique, rejetant tant la conception

[46] D. P. GREEN et I. SHAPIRO, Pathologies of Rational Choice Theory : A Critic of Applications in Political Science, New Haven (CT), Yale University Press, 1994, p.310.

minimaliste des deux premiers modèles, que la vision instrumentale du troisième. La critique de fond est très tôt portée par Herbert Simon, opposant la rationalité artificielle des économistes, rationalité « substantive », à la rationalité « limitée » (*bounded*) qui concerne la plupart des situations dans le monde réel, en particulier dans le domaine politique. Si on définit la rationalité comme l'adaptation des moyens aux fins dans une situation donnée, la rationalité substantive ou objective pose qu'il existe objectivement un moyen qui est le meilleur de parvenir aux fins fixées, en tenant compte exclusivement des contraintes externes. Mais si l'on tient compte également des caractéristiques des acteurs, du fait que leur information et leur capacité à la traiter sont limitées, qu'ils peuvent être dans l'incapacité de faire le choix optimal, ou d'évaluer toutes les alternatives, on les considérera comme rationnels à partir des procédures mises en œuvre pour aboutir à une décision, qui n'aboutiront pas nécessairement à la décision optimale, mais à tout le moins satisfaisante. C'est la rationalité procédurale, ou encore limitée.

Dans la même ligne se développe une nouvelle approche de l'opinion publique[47] qui concourt à la réhabilitation des compétences politiques des citoyens dits «ordinaires ». Des auteurs comme Paul M. Sniderman utilisent des techniques expérimentales couplées avec la classique enquête par sondage, qui placent les interviewés dans des conditions plus proches de la vie réelle : rôle plus actifs des enquêteurs, apport d'informations, arguments et contre-arguments, tests sur la formulation des questions. Ils mettent ainsi en lumière la manière dont l'électeur ou l'électrice supplée au déficit d'information, par des raccourcis cognitifs (*shortcuts*), des « heuristiques », pour parvenir à s'orienter dans le champ politique. Cette approche réhabilite le rôle des affects et des émotions. Les positions des candidats sur les enjeux de l'élection sont inférées à partir des sentiments éprouvés à l'égard des groupes sociaux, ethniques, professionnels dont l'électeur ou l'électrice est proche. On vote pour le parti ou le candidat dont on pense que la politique favorisera le groupe dont on se sent solidaire, que ce soit les ouvriers, les Noirs, les femmes ou les juifs. Et les repères qui permettent

[47] P. M. SNIDERMAN, « Les nouvelles perspectives de la recherche sur l'opinion publique », in Politix, 1er trimestre 1998, p.129.

de classer le candidat dans un camp ou dans l'autre sont multiples, comme le montre l'exemple célèbre du *hot tamale* cité par Samuel Popkin.[48]

Les travaux récents inspirés par les neurosciences réévaluent également le rôle joué par les émotions dans les choix politiques. Dans *The Sentimental Citizen*[49], prenant le contre-pied des thèses classiques mettant les émotions du côté des passions et de l'irrationnel, George Marcus montre que l'anxiété favorise en fait un comportement rationnel. Il fait l'hypothèse que le vote le plus courant, le vote «normal», s'appuie sur l'identification partisane acquise. Une situation de crise ou de tension génératrice d'anxiété (guerre, chômage) amène à mettre en cause ses habitudes de vote et réexaminer les enjeux et les candidats avec un œil critique.

II.1.3. La dynamique des modèles

Tout récemment enfin, on observe un retour au modèle sociologique. *The Social Logic of Politics* d'Alan S. Zuckerman[50] s'inscrit explicitement dans la filiation des *Community Studies* de Berelson et Lazarsfeld, analysant les liens primaires, les conversations ordinaires dans le couple, en famille, au travail, là où se forment les représentations du politique, où les messages des médias sont décryptés et commentés. La géographie électorale prend un nouveau départ avec des techniques mixtes, resituant les individus dans leur contexte, combinant données individuelles recueillies par sondage et données agrégées caractéristiques des territoires où ils résident (analyse multi-niveaux). La littérature sur le vote des minorités ethniques et des femmes et plus largement l'articulation des effets de « race », de classe et de genre est florissante. Et un large débat s'est développé autour des effets de la religion et de la classe sociale jusqu'ici beaucoup moins étudiés aux États-Unis qu'en Europe.

[48] Le fait qu'un candidat croque l'épi sans savoir qu'il faut d'abord enlever l'écorce révèle aux électeurs mexicains son ignorance de leurs usages et va lui coûter son élection. Samuel Popkin, The Reasoning Voter : Communication and Persuasion in Presidential Elections, Chicago (Ill.), University of Chicago Press, 1991, pp.12-16.

[49] G. MARCUS, The Sentimental Citizen. Emotion in Democratic Politics, University Park (PA), Pennsylvania State University Press, 2002, p.32.

[50] A.S. ZUCKERMAN (dir.), The Social Logic of Politics. Personal Networks as Contexts for Political Behaviour, Philadelphie , Temple University Press, 2005, p.59.

Les modèles explicatifs du vote n'ont de sens que dans le contexte spatial et temporel particulier qui leur donne naissance. S'ils ont traversé l'Atlantique, c'est au prix de nombreuses adaptations et transformations et leur évolution est parallèle sans être identique. Dans des systèmes multi-partisans comme la France ou les Pays-Bas, les partis politiques sont à la fois trop nombreux et trop changeants pour susciter un attachement durable. Plus que l'identification partisane, c'est le clivage gauche droite, hérité de la révolution de 1789, qui apparaît comme le facteur structurant et stabilisateur de l'espace politique.

Quant à l'idée selon laquelle la politique reflète les structures sociales, elle s'est d'emblée imposée en Europe à la fois sous l'influence du marxisme et des controverses qu'il a suscitées, et aussi parce que les partis européens, à la différence des partis américains, se sont d'abord construits sur la base de clivages sociaux et religieux, comme le montre le livre de référence de Seymour M. Lipset et Stein Rokkan[51]. Les conflits de classes ont joué un rôle fondamental, les partis de gauche prenant en charge les revendications ouvrières et les partis de droite celles des classes moyennes et supérieures. C'est ce que montrent les travaux fondateurs de Richard Butler et David Stokes en Angleterre, de Guy Michelat et Michel Simon pour la France[52]. Quant à la religion, l'étude dirigée par Richard Rose[53] souligne l'influence décisive qu'elle exerce sur les choix électoraux, supérieure à celle de la classe sociale dans la majorité des démocraties étudiées, les électeurs les plus religieux se montrant systématiquement les plus conservateurs.

Depuis la fin des années 1970, toutefois, ce modèle « sociologique» semble perdre son pouvoir explicatif. Il ne rend plus compte de la volatilité croissante des électorats ni de la montée de partis hors système, notamment à l'extrême droite. Comme aux États -Unis, elles conduisent à remettre en cause les modèles

[51] M.L. SEYMOUR et R. STEIN, Party Systems and Voter Alignments : Cross-National Perspectives, New York , Free Press, 1967, p.124.

[52] G. MICHELAT et M. SIMON, Classe, Religion et Comportement politique, Presses de Science Po / Éditions sociales, 1977, p.8.

[53] R. RICHARD (dir.), Electoral Behavior : a Comparative Handbook, New York , Free Press, 1974 p 22

déterministes et à saluer la naissance de l'électeur « individualiste », « rationnel », « stratège » et plus réactif au contexte[54].

A terme, le « vote sur enjeux » serait en passe de remplacer « le vote sur clivage » à base confessionnelle ou socioprofessionnelle, comme le démontre l'analyse comparative systématique menée par Marc Franklin et ses collègues[55]. Mais aux États Unis aussi, on assiste à la contre-offensive des partisans du modèle sociologique. À partir de méthodes statistiques plus sophistiquées et de découpages socioprofessionnels et politiques plus fins, tenant compte, plus que le classique indice d'Alford, de la complexité des sociétés postindustrielles et des recompositions partisanes, d'autres travaux relativisent le déclin du vote de classe et discernent de nouveaux clivages, qui tiennent au statut d'indépendant ou de salarié, au statut public ou privé, au genre ou à l'ethnicité[56].

Jusqu'ici on a essentiellement traité de la dimension décisive du vote. Il a certes bien d'autres significations, il peut être aussi rituel, affirmation identitaire, signe d'intégration à une communauté et acte civique[57]. Mais quel que soit le sens que l'électeur attribue à son vote, même s'il n'est pas politique, il opère un choix, départage les candidats, désigne les vainqueurs et les vaincus du scrutin. Et pour savoir qui va voter pour qui, à l'élection présidentielle de 2007 en France, ces trois modèles explicatifs de base ne sont pas inutiles. Le premier invite à resituer électeurs et électrices dans leurs territoires et leurs réseaux d'interconnaissances, dans les multiples groupes qui façonnent leur identité. Le deuxième explore les attitudes et les valeurs qui structurent leur perception du champ politique. Le troisième insiste sur la part d'indétermination, de liberté, de stratégie que comporte tout vote et sa réactivité au contexte spécifique à l'élection considérée. Autant de perspectives distinctes, mais complémentaires sur l'acte électoral.

[54] Voir notamment P. HABERT, Le Nouvel Électeur, Paris, Vinci, 1996, et H. T. Himmelweit, P. Humphreys, M. Jaeger et M. Katz, How Voters Decide : a Longitudinal Study of Political Attitudes and Voting Extending Over Fifteen Years, Londres, Academic Press, 1981, pp.50-70.

[55] M. FRANKLIN , dir., Electoral Change. Responses to Evolving Social and Attitudinal Structures in Western Countries, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, pp.23-58.

[56] Voir, en Angleterre, les travaux menés à l'université d'Oxford par Anthony Heath, Roger Jowell, John Curtice, ou, en France, les enquêtes électorales du CEVIPOF et du CIDSP. Pour une présentation synthétique, voir P. PERRINEAU , D. REYNIE,, dir., Dictionnaire du vote, Paris, PUF, 2001, p.29.

[57] Voir S. DUCHESNE « Comment appréhender la dimension symbolique du vote ?», *in* Nonna Mayer (dir.), *op. cit.*, pp. 177-199.

II.2. Analyse des élections de 1993

L'année 1993 voit le Burundi entre dans une nouvelle ère qu'est la démocratie par des élections présidentielle et législative libres.

Lors des élections de 1993, la commission chargée d'organiser les élections s'est servie de la carte administrative du Burundi pour déterminer les électeurs. A ce sujet, les gens qui se trouvent à l'intérieur et à l'extérieur du pays ont été appelés à voter. Mais pour le cas des réfugiés, seuls les réfugiés se trouvant dans les pays frontaliers pouvaient voter. Ainsi, les réfugiés se trouvant dans les camps de la Tanzanie et au Rwanda ont été appelés à accomplir cette tâche civique. A notre connaissance et à l'aide des documents consultés, il n'y a pas d'autres couches de la population qui auraient été appelées à le faire. Donc, il s'agissait des personnes de 18 ans révolus et plus, résidant au Rwanda et en Tanzanie dans les camps des réfugiés ainsi que les nationaux remplissant la même condition.

Les préparatifs des élections de 1993 s'inspirent largement du cadre politique de l'époque guidé par l'esprit de l'unité nationale. Tous les participants à tous les niveaux devaient proclamer leur bonne foi et leur engagement solennel en faveur de cette charte et des principes qui y sont édictés.
Dans le corps de la Charte de l'unité nationale, le principe était qu'aucun régime, aucune loi, aucune disposition contraire à l'unité nationale ne serait tolérée au Burundi. Par suite, aucun parti, aucune religion ou aucune institution de quelque nature que ce soit ne pourrait être admis au Burundi s'il n'était pas conforme à l'idéal de l'unité nationale.
C'est alors dans ce cadre politique que s'inscrivent les préparatifs et le déroulement même des élections de 1993 à tous les niveaux.

Après approbation de la Charte de l'unité nationale le 5 février 1990, une commission chargée de préparer le texte constitutionnel a été mise en place. Elle était présidée par Gérard Niyungeko et co-présidée par Paul Ngarambe. A bout de six mois, la commission avait achevé le débat sur la démocratisation des institutions au Burundi. Un comité de rédaction du rapport a été mis en place,

étant donné que l'équipe qui avait préparé le texte constitutionnel était composée de 34 membres qui ne pouvaient pas participer en même temps à la rédaction. Le rapport sur la démocratisation des institutions a été rendu public en mai 1991.

Entre autres clauses, il devait y avoir le multipartisme mais, pour être agréés, les partis politiques devaient souscrire à la charte de l'unité nationale (art. 34 du projet de texte constitutionnel). Le serment du Président de la République qui serait élu devait aussi contenir des éléments issus de la charte de l'unité nationale (proposition à l'art. 68 du projet de texte constitutionnel). Les candidats même aux élections avaient le devoir de souscrire à la charte de l'unité nationale (art. 55 al. 2 du projet constitutionnel, 1992).

Donc, la Constitution burundaise de 1992 trouve ses bases, fondements et garde-fous dans la charte de l'unité nationale.

Le multipartisme fut autorisé au Burundi par la Constitution du 9 mars 1992 et les partis politiques virent le jour. C'est notamment le Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU), le Parti pour la Réconciliation du Peuple (PRP), le Rassemblement pour le Droit et le Développement Economique et Social (RADDES) ainsi que du Parti du Peuple (P.P). D'autres partis politiques encore plus nombreux virent le jour un peu plus tard.

Deux commissions chargées de préparer les élections ont alors été successivement mises en place. La première a été mise en place le 17 novembre 1992 présidée par Thérence Sinunguruza et co-présidée par Léopold Nibigira. Des querelles internes au sein de cette même commission, notamment au niveau de la Centrale syndicale présidée par Léonard Nyangoma et Vincent Kubwimana ont fait que les travaux de cette commission se sont enlisés dès le début. Les partis politiques qui étaient aussi participants à l'élaboration du code électoral ont multiplié les conditions préalables pour l'organisation de ces travaux. Cela s'est fait dix jours après la mise en place de cette commission.

Le rapport fut transmis au Président de la République qui décida alors de la dissolution de cette commission. Cette dernière fut remplacée par une autre le 9 décembre 1992. Le Président et le vice-président de la Commission ne changent pas mais les membres changent tous. La nouvelle commission comportait douze membres, tous juristes. Donc, tous les membres des corps syndicaux et tous les représentants des partis politiques ne furent plus tenus en compte dans la nouvelle commission électorale.

Des innovations furent apportées dans le nouveau code électoral. Ainsi, l'urne qui se plaçait généralement dans l'isoloir devait être placée désormais devant les électeurs, à l'air libre. De plus, les élections devaient bénéficier d'une surveillance de la part des mandataires politiques. Tout cela a été fait dans le cadre de promouvoir la transparence.

Une commission de concertation sur la démocratisation présidée par le Ministre de la justice de l'époque fut mise en place. Elle se composait des représentants des huit partis politiques déjà agréés (y compris l'Uprona) ainsi que les représentants de l'exécutif.

Ici, nous faisons une présentation de la situation à la date de préparation des élections de 1993, sinon des interrogations ne peuvent pas manquer : tous les représentants de l'exécutif étaient notamment des membres du parti unique du régime qui allait toucher à sa fin.

Le Conseil des Ministres devait aussi se prononcer sur le projet de code électoral. Ils posaient des questions au Président de la Commission ayant préparé le code de se rassurer si réellement les élections allaient se dérouler en toute transparence. Mais, est-ce la *transparence* dont ils voulaient parler ? Ce n'est pas évident : les uns pensaient plutôt aux postes qu'ils allaient occuper après les élections, s'ils ne vont pas d'abord les perdre.

Cette étape marquait alors le début proprement dit de la préparation des élections à tous les échelons qui allaient suivre. Le Conseil des Ministres a

adopté alors le Code électoral et ce dernier fut promulgué par le Président de la République le 16 mars 1993.

Signalons en passant que seul le Président de la République était habilité à valider les décisions du Conseil des Ministres car l'Assemblée Nationale et le Sénat n'existaient pas à l'époque. Une Commission chargée de la préparation des élections a été mise en place et elle se composait de 45 membres dont Thérence Sinunguruza et Léopold Nibigira assumeront successivement les fonctions de Président et de vice-président.[58]

Après la mise en place du support politique et législatif, c'est alors le tour de disponibiliser les moyens financiers, étant donné que les ressources humaines étaient déjà en place : Commission Electorale Nationale, C.E.N en sigle.

Tableau 1 : Provenance des aides aux élections de 1993[59]

N°	Pays	Montant en Fbu
1	Allemagne	14 696 000
2	Autriche	57 745 400
3	Belgique	49 708 456
4	Canada	36 365 040
5	France	107 000 000
6	Japon	50 000 000
7	Suède	46 240 225
8	Danemark	30 830 000
9	Commission de l'UE	377 300 076
10	Etats-Unis d'Amérique	188 000 000
Total		**957 885 197**

[58] T. SINUNGURUZA, Les élections au Burundi, Bujumbura, 1998, p.38.
[59] Idem, pp.41-42.

Ce montant a servi à financer le processus électoral de 1993 et il n'y a pas eu de reliquat.

C'est par le décret n°100/056 du 17 avril 1993 que le Président de la République appelle tous les citoyens burundais tant de l'intérieur que de l'extérieur du pays remplissant les conditions requises à participer aux élections présidentielles du 1er juin 1993 et législatives du 29 juin 1993.

L'enrôlement des électeurs s'effectue du 6 au 11 mai 1993 ainsi que du 13 au 15 mai ; cette dernière période venant en prolongation sur la période légale prévue afin de permettre à tous de se faire inscrire. Les femmes qui n'avaient pas de pièces d'identité ont été admises à voter. Il en était de même pour les élèves en âge de voter qui n'avaient pas de carte nationale d'identité : il leur a été accordé une attestation d'identité complète tenant lieu de carte nationale d'identité. Il a aussi été permis aux travailleurs saisonniers de se faire inscrire dans leurs provinces de travail, étant donné que les frais de déplacement pour aller voter dans leur province d'origine étaient très élevés. Dans la Mairie de Bujumbura, une fiche de ménage était exigée pour se faire inscrire. Mais, vu que cette procédure n'était pas comprise de la même façon par la population, la CEN a décidé de ne plus la considérer.

Après l'enrôlement des électeurs, le nombre total d'inscrits s'élevait à 2 360 606 personnes, hommes et femmes confondus. Des cas d'irrégularités se sont observés : c'est le cas des personnes qui se faisaient inscrire plus d'une fois et à des dates différentes, le cas des étrangers qui avaient obtenus illégalement les cartes nationales d'identité du Burundi, le cas des personnes qui se faisaient inscrire sur deux bureaux de vote différents. Mais, ces cas d'irrégularités ont été vite corrigés et punis dans la suite. Les partis politiques avaient envoyé des mandataires sur les lieux de l'enrôlement pour s'enquérir de toute anomalie qui pourrait subvenir sur place. Mais, d'une manière générale, l'opération s'est bien déroulée que ce soit sur le territoire national ou à l'étranger.

II.2.1. Les élections présidentielles de 1993

Les conditions exigées pour être candidat aux élections présidentielles, étaient les suivantes :[60]

1. avoir le qualité d'électeur dans les conditions précisées par les articles 4 à 10 du code électoral ;
2. être de nationalité burundaise de naissance ;
3. être âgé de trente cinq ans révolus à la date du dépôt des candidatures ;
4. résider sur le territoire burundais au moment de la présentation des candidatures ;
5. jouir de tous ses droits civils et politiques ;
6. souscrire à la charte de l'unité nationale et exprimer son adhésion aux principes suivants :

- le respect, la sauvegarde et la consolidation de l'unité nationale ;
- la protection et la promotion des droits fondamentaux de la personne humaine ;
- la défense de l'intégrité du territoire et de la souveraineté nationale ;
- la proscription de l'intolérance, de l'ethnisme, du régionalisme, de la xénophobie, du recours à la violence sous toutes ses formes.

Le dossier complet à déposer au Ministère de l'intérieur était composé des éléments repris nominativement à l'art. 96 du code électoral.

Après analyse des dossiers individuels des candidats, les candidats ayant déposé ont été proclamés admis aux élections :

- Pierre Buyoya, candidat du Parti UPRONA ;
- Melchior Ndadaye, candidat du Parti FRODEBU ;
- Pierre Claver Sendegeya, candidat du Parti PRP.

L'art.99 du code électoral prévoyait une caution d'un million de francs burundais pour les candidats aux élections, mais cette caution était remboursable aux candidats qui totalisaient 10% des suffrages exprimés. Les cautions des

[60] Art. 91 du Code électoral, 1993.

candidats du FRODEBU et de l'UPRONA ont été remboursées tandis que celle du candidat du PRP est restée sur les comptes du trésor public.

La campagne pour les élections présidentielles s'est officiellement déroulée du 16 au 29 mai 1993. Cette période était très courte au vu même de l'étendu du territoire à parcourir. La réduction des délais était à notre avis une stratégie du parti UPRONA de minimiser les chances de ses adversaires de rencontrer tout l'électorat. Cela supposait alors la tenue d'une campagne acharnée durant la période que l'on qualifierait d'illégale en matière électorale. C'est le parti FRODEBU qui restait pointé du doigt dans la tenue des meetings avant la date officielle de début de la campagne électorale. L'on notera la carte électorale qui était déjà connue longtemps avant la tenue du scrutin.

Chaque meeting d'un parti était assisté par un membre de la CEN. Les partis politiques avaient désigné les directeurs des campagnes électorales. Les discours étaient essentiellement basés sur des accusations mutuelles. Le candidat du Parti UPRONA procédait dans tous ses meetings à l'accusation publique de ses concurrents. A l'endroit du candidat du parti FRODEBU, il lui reprochait d'avoir combattu les principes fondamentaux de l'unité nationale. Pour le cas du candidat du Parti PRP, il lui reprochait de vouloir réinstaurer le régime de la monarchie, où pour gouverner, il fallait *« naître avec des semences »*.

Le candidat du Parti FRODEBU ne s'attaquait pas à des personnes mais à des régimes dans leur entièreté. Il ne critiquait pas du tout le bilan du Président Buyoya, candidat en lisse de l'UPRONA ; il disait que c'est lui et son parti [le FRODEBU] qui avaient forcé le Président Buyoya à accepter le multipartisme, unique voie d'asseoir la démocratie au Burundi. Ensuite, il considérait l'UPRONA comme responsable de tous les maux qu'a connus le Burundi depuis 1966.

Quant à Pierre Claver Sendegeya, candidat du PRP, sa campagne consistait à s'attaquer à ses concurrents. Pour lui, le Burundi ne pouvait pas être dirigé par des jeunes, étant donné que Pierre Buyoya avait 44 ans et Ndadaye en avait 40

alors que lui était âgé de 54 ans. Autre chose, il accusait le FRODEBU de Ndadaye Melchior d'être un parti divisionniste.

Signalons en passant que le FRODEBU avait déposé une plainte contre le candidat de l'UPRONA pour l'usage des moyens de l'Etat en l'occurrence les véhicules affectés au transport en commun. Mais, cette plainte n'a pas eu de suite car le directeur de campagne du FRODEBU en personne de Juvénal Ndayikeza a vite retiré la plainte après s'être entretenu avec Thérence Sinunguruza alors Président de la CEN.

Les élections présidentielles avaient commencé très tôt le 31 mai 1993 à six heures du matin et devaient se terminer avant le 1er juin 1993 comme le précisait le calendrier électoral. Sur le territoire du Burundi, les élections se sont bien déroulées sauf quelques ruptures des bulletins de vote, mais comme il y avait d'autres réservistes, ce problème a été vite corrigé. Les derniers votants ont accompli leur acte civique vers 24 heures, donc c'était bel et bien avant le 1er juin comme indiqué au calendrier électoral. Chaque responsable du bureau de vote devait faire un procès-verbal où les mandataires politiques étaient appelés à apposer leur signature. Des cas d'irrégularité signalés ici et là ont été vite corrigés.

Les opérations de dépouillement se font le même jour, mais dans certains cas, elles se sont poursuivies le 2 juin. Entre-temps, les résultats en provenance de l'étranger étaient déjà disponibles vers 20 heures du 1er juin 1993 : Pierre Buyoya venait en tête avec 92,5% suivi de Melchior Ndadaye avec 7,3% tandis que Pierre Claver Sendegeya n'avait aucune voix en provenance de l'étranger.

D'une manière synthétique, les résultats se présentaient comme suit d'après la CEN :

1. Melchior Ndadaye : 68,80%
2. Pierre Buyoya : 35,15%
3. Pierre Claver Sendegeya : 1%

Mais à la Radio Télévision Nationale du Burundi, les résultats proclamés par le ministre de l'intérieur sans l'aval même du président de la CEN sont les suivants :

1. Melchior Ndadaye : 58%
2. Pierre Buyoya : 40%
3. Pierre Claver Sendegeya : 1%

C'est une anomalie. Le président de la CEN n'a même pas été appelé par la Cour constitutionnelle pour l'explication de ces résultats. Mais quoiqu'il en soit, le candidat du parti FRODEBU reste vainqueur. C'est ainsi que le vaincu en la personne du Major Pierre Buyoya a accepté solennellement sa défaite sur les ondes de la radio et a appelé la population au calme.

Malgré la publication des résultats biaisés, le président de la CEN de l'époque, Monsieur Thérence Sinunguruza a donné, dans son ouvrage intitulé *« Les élections au Burundi »*, les véritables résultats du scrutin que nous reprenons intégralement dans notre étude :[61]

- nombre d'électeurs qui se sont fait inscrire au rôle: 2.355.146 ;
- nombre d'électeurs ayant participé au scrutin : 2.291.746, soit 97,30% ;
- nombre d'électeurs ayant exprimé leur suffrage en faveur d'un des trois candidats : 2.259.322, soit 98,58% des votants ;
- nombre de suffrages exprimés en faveur du candidat Melchior Ndadaye : 1.483.904, soit 64,75% des votants ;
- nombre des suffrages exprimés en faveur du candidat Pierre Buyoya : 742.346, soit 32,39% des votants ;
- nombre de suffrages exprimés en faveur du candidat Pierre Claver Sendegeya : 33.072, soit 1,44% des votants ;
- nombre de suffrages nuls : 21.025, soit 0,92%.

[61] T. SINGURUZA, op. cit., p.66.

Ce sont alors ces résultats qui ont étés considérés par la Cour constitutionnelle et par le Secrétariat général du gouvernement contrairement à ce qui avait été proclamé par voix des ondes.

Des réactions après les élections présidentielles ne manquèrent pas et nous allons y revenir dans le troisième chapitre quand nous allons essayer de comparer les deux formes d'organisation des élections présidentielles.

II.2.2.Aperçu sur l'élection législative de 1993

Ces élections ont pris peu de temps par rapport aux présidentielles. Le Président Ndadaye Melchior ayant gagné les élections présidentielles, les membres de son parti en bénéficièrent et s'activèrent plus qu'ils ne l'étaient avant. Les listes étaient présentées par les partis politiques et parrainées par une équipe de 100 personnes élues dans l'esprit de l'unité nationale. Les membres de listes étaient aussi choisis suivant le même esprit d'unité nationale. Cela supposait en effet que dans chaque liste, il y ait des Hutus et des Tutsi mais les quotas ne sont pas mentionnés.

Une caution de cinquante mille francs burundais était exigée à chaque liste présentée par un parti politique. Cette caution demeurait non remboursable pour un parti politique qui ne totaliserait pas 5% des suffrages exprimés.

Seuls les partis UPRONA et FRODEBU ont effectué leur campagne aux législatives dans toutes les provinces. Le RPB, le PRP, le RADDES et le PP en ont effectué sur une partie du territoire.

Les résultats se présentaient ainsi :[62]

- nombre d'électeurs ayant participé au scrutin : 2.256.659, soit 91,38% ;

[62] T. SINUNGURUZA, op. cit., p.73.

- nombre d'électeurs qui ont exprimé leur suffrage en faveur d'une des listes des candidats : 2.111.724, soit 97,91% ;
- nombre de suffrages exprimés en faveur des listes du parti UPRONA : 461.691, soit 21,86% des votants ;
- nombre de suffrages exprimés en faveur des listes du parti FRODEBU : 1.532.106, soit 72,55% des votants ;
- nombre de suffrages exprimés en faveur des listes du parti PRP : 30.251, soit 1,43% des votants ;
- nombre de suffrages exprimés en faveur des listes du parti PP : 24.372, soit 1,15% des votants ;
- nombre de suffrages exprimés en faveur des listes du parti RADDES : 26.519, soit 1,25% des votants ;
- nombre de suffrages exprimés en faveur des listes du parti RPB : 35.932, soit 1,70% des votants ;
- nombre de suffrages exprimés en faveur de la liste des indépendants en Mairie de Bujumbura : 853, soit 0,94% des votants dans la circonscription.

Après avoir éliminé des candidats les partis n'ayant pas obtenu 5% sur le territoire national, seuls les partis FRODEBU et UPRONA sont restés en lisse et l'UPRONA a obtenu 16 sièges tandis que le FRODEBU en a eu 65.

Après ce long processus électoral qui a marqué l'année 1993, nous allons alors voir ce qu'il en est des élections de 2005 et au chapitre qui va suivre, nous allons procéder à leur comparaison.

II.3. Analyse des élections de 2005

Les élections de 2005 sont tenues après une longue période de guerre civile et de transition qui a suivi l'assassinat du Président Melchior Ndadaye élu lors des élections dont nous venons de parler. Cette période a vu la naissance de bon nombre de partis politiques et mouvements rebelles armés dont l'un de ces mouvements rebelles, le CNDD-FDD s'est transformé en parti politique sans changer de nom. Ces élections sont également tenues après l'intégration des

anciens combattants du FDD, dans l'ancienne FAB qui devient désormais la Force de la Défense Nationale, FDN. Dans les négociations inter burundais d'Arusha, une ville du nord de la Tanzanie où se sont rencontrés les Burundais pour échanger sur le problème burundais, les protagonistes se sont convenus sur les modalités de gouvernement, une période de 18 mois de transition présidée par le Président Pierre Buyoya et une autre de 18 mois présidée par Domitien Ndayizeye. A la fin du régime Ndayizeye, il devrait se tenir des élections. C'est ainsi qu'après signature des accords de cessez-le-feu en Afrique du Sud entre le gouvernement et le CNDD-FDD, les éléments en provenance de cet ancien mouvement rebelle ont été intégrés dans tous les domaines de la vie de la nation.

Au total, le Burundi devait organiser des élections à six niveaux qui sont les suivants :

- le référendum constitutionnel du 28 février 2005 ;
- les élections communales du 3 juin 2005 ;
- les élections législatives du 4 août 2005 ;
- les élections sénatoriales du 29 juillet 2005 ;
- les élections présidentielles du 19 août 2005 ;
- les élections collinaires du 23 septembre 2005.

Les élections présidentielles et les élections sénatoriales étaient indirectes tandis que les autres étaient des suffrages directs.

Le référendum constitutionnel a été le seul scrutin organisé sur base d'un texte légal antérieur à la période de transition. En effet, il était régi par le code électoral de 1993. La préparation du référendum était d'une importance particulière pour le processus électoral car il s'agissait de poser les jalons pour toute la série des scrutins envisagés. La phase était donc à la fois fondamentale et fragile car tout faux pas pouvait entraîner de lourdes conséquences pour tout l'édifice.

Le premier grand défi aura été la date effective du référendum. En effet, la date du référendum a été reportée à deux reprises par rapport au calendrier électoral

initial, phénomène qui allait dans la suite avoir un impact important sur le déroulement de tout le processus électoral. L'échéance du 26 novembre 2004 initialement prévue n'a pas pu être respectée pour des raisons d'ordre budgétaire et matériel. En effet, à cette date, le budget n'était pas disponible et le matériel indispensable comme les urnes et les isoloirs n'avaient pas eu de fournisseurs lors des appels d'offre y relatifs. Le référendum a été reporté au 22 décembre 2004. Dans l'entre-temps, la République Sud-africaine a pu fournir gracieusement le matériel nécessaire (les urnes, les isoloirs et les kits électoraux dont l'ancre indélébile). Mais la date du 22 décembre 2004 n'a pas non plus été respectée pour des raisons techniques : la confection des listes électorales a été confrontée à des problèmes de sabotage lors de la phase de saisie et de validation, la sous-estimation de la durée du travail de traitement du fichier (15 jours au lieu d'un mois et demi). Ainsi donc, le référendum n'a pu se tenir que le 28 février 2005.

Parmi les activités-clés de préparation du référendum, on retiendra particulièrement le redéploiement du matériel et la campagne électorale.

Le matériel électoral lourd prévu pour le référendum devait aussi servir pour les élections ultérieures. Etant donné les différents reports que ce scrutin avait subis, il fallait prendre des précautions pour qu'il n'y ait pas de problèmes d'ordre technique. L'unité électorale de l'ONUB a été sollicitée pour l'appui dans l'acheminement du matériel vers les lieux de vote.

La campagne proprement dite pour le référendum a été précédée d'une phase de présentation du texte de la constitution. Le texte de la constitution qui a été présenté à la population est celui qui avait été adopté difficilement par institutions habilitées. On se souviendra que l'analyse et l'adoption de ce texte n'avait pas rencontré le consensus de tous les partenaires politiques. La campagne d'explication s'est basée sur ce texte adopté et qui s'inspirait des principes retenus dans le cadre de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. La CENI avait pris le soin de multiplier ce texte en faisant un tirage spécial en français et en kirundi dans les journaux de la place.

A cet effet, les membres du gouvernement et les hauts cadres de l'Etat ont effectué une descente dans la Mairie de Bujumbura en date du 9 décembre 2004. Du 13 au 16 décembre, les descentes ont été programmées dans les provinces de l'intérieur du pays avec la participation des différentes institutions nationales, le gouvernement, le parlement et la Commission de suivi de l'Accord d'Arusha.

On notera que cette opération d'explication a soulevé une forte discussion sur l'amendement ou non du texte de la constitution à partir des questions diverses posées par la population. Au cours d'une visite effectuée au Burundi en date du 25 janvier 2005, le facilitateur sud-africain Jacob Zuma a indiqué la position de la Région en faveur du non amendement du texte soumis à la consultation référendaire. Finalement, il a été convenu que le texte soumis au référendum serait le même que celui qui avait été présenté à la population. La compagne pour le oui ou le non a commencé le 12 février 2005 et a pris fin le 25 février 2005. L'organisation du référendum constitutionnel était un test important pour tout le processus électoral.

Pour les élections, les conditions de sécurité avaient été bien renforcées pour le bon déroulement de ces élections. Les observateurs tant nationaux qu'étrangers étaient représentés dans tous les bureaux de vote. Côtés nationaux, on soulignait les membres de la société civile regroupés au sein de la COSOME, CNCA et CSB ainsi que certaines associations religieuses. De l'autre côté, on notera l'implication des corps diplomatiques et consulaires accrédités au Burundi, l'Office du Haut Commissariat des Droits de l'Homme de Genève, etc.

Les résultats devraient être connus le même jour suite à ce que la CENI avait appelé « nuit électorale ». Trois opérateurs de la téléphonie mobile à savoir ONATEL, TELECEL (actuel Leo) et AFRICELL (actuel TEMPO) avaient accordé certaines facilités pour permettre aux hommes de terrain d'être constamment en contact avec le centre de compilation des résultats.

Les résultats provisoires montraient que le **oui** avait largement remporté avec près de 90,40% des suffrages exprimés alors que le **non** avaient 7,58 ; le reste étant affecté aux bulletins nuls, c'est-à-dire 2,02%.

Comme difficultés rencontrées, c'est essentiellement la non distribution de toutes les cartes d'électeurs avant le vote, ce qui a fait que certains électeurs utilisent leurs récépissés d'inscription pour voter. Le problème de communication s'est observé dans certaines localités suite à la défaillance des litiges de la téléphonie mobile. Les difficultés d'ordre technique liées à une faible formation des électeurs ont été remarquées : c'est le cas des responsables de vote qui ne savaient pas comment monter l'urne, l'ignorance des procédures de vote, etc.

II.3.1. Elections communales du 3 juin 2005

Sur 35 partis déjà agréés à l'époque, seuls le CNDD-FDD et le FRODEBU ont déposé des listes dans toutes les communes. Quatre partis politiques n'ont pas participé aux élections : c'est le cas du Raddes, le PL, le Sonovi et le PMP. Dix-neuf indépendants ont déposé des lites de candidats. La campagne se tint du 18 au 31 mai et elle était caractérisée par de grands meetings où chaque candidat essayait de maximiser ses chances. Les analyses de dossiers des membres des listes électorales se faisaient au niveau de la CEPI.

Les élections se sont déroulées dans les mêmes conditions organisationnelles que le référendum constitutionnel. Le vote par procuration a dû être suspendu par la CENI car il s'observait un vaste mouvement d'achat de carte d'électeurs pour venir choisir le candidat de son choix. Les observateurs étaient représentés, de même que les mandataires de tous les partis politiques en lisse. Une « nuit électorale » a été organisée pour donner à l'opinion les tendances générales du scrutin.

C'est le 20 juin 2005 que la CENI proclame les résultats définitifs ainsi répartis :

- CNDD-FDD : 1781 sièges sur un total de 3255 (soit 55,2%) ;
- le FRODEBU : 822 sièges (soit 25,5%) ;
- UPRONA : 260 sièges (soit 8,1%) ;
- le CNDD : 135 sièges (soit 4,2%) ;
- le MRC : 88 sièges (soit 2,7%) ;
- le PARENA : 75 sièges (soit 2,3%).

Tous les autres concurrents ont obtenu moins de 1%. Nous signalons aussi que le taux de participation de la population est de 80,60%. La constitution qui venait d'être adoptée prévoyait que les conseils communaux se réunissaient en date du 8 juillet 2005 pour élire les membres de leurs bureaux à savoir le Président, le vice-président et le secrétaire qui est d'office l'Administrateur communal. Les quotas ethniques devant être observés. C'est ainsi que la CENI en concertation avec les responsables des partis politiques, a déterminé les communes qui devraient être administrées par les Hutu et d'autres par les Tutsi : 86 communes reviennent aux Hutus et 43 aux Tutsi.

II.3.2. Elections législatives du 4 juillet 2005

Les vainqueurs des élections communales voulaient à tout prix renforcer leur victoire. D'autres encore voulaient remporter les législatives car ils n'étaient pas satisfaits des résultats du scrutin présidentiel. La campagne commença le 18 juin 2005 pour prendre fin le 1er juillet 2005 comme prévu par le code électoral. Au total, 32 partis politiques ont déposé leurs listes, 4 s'étant retirés à savoir le Raddes, Sonovi, PMP et UPD. Parmi les partis politiques ayant déposé des candidatures, seuls 25 ont été admis au vote après analyse des dossiers. Il restait alors en compétition 309 listes totalisant 3704 candidats pour 100 places réglementaires. Les Twa avaient déposé une liste pour la cooptation. La coopération internationale était largement représentée pour le suivi de ces élections. La campagne électorale avait pris une autre forme : il s'agissait du porte à porte ou des réunions de moindre envergure.

Il n'y a pas de différence remarquable entre le déroulement des élections législatives et communales. La seule différence est que la sécurité avait été bien maîtrisée suite à la solidarité entre l'unité militaire de l'ONUB et les forces de sécurité nationale. Une « nuit électorale » a été aussi organisée pour donner en direct les tendances générales des résultats du scrutin.

Sur un total de 25 partis politiques et 5 indépendants qui avaient déposé les listes de candidats, seuls 5 partis politiques ont obtenu des sièges à l'Assemblée nationale. Le CNDD-FDD entre à l'Assemblée nationale avec 56 sièges, le FRODEBU avec 25 sièges, 10 reviennent à l'URPONA, 4 reviennent au CNDD et au 2 MRC.

Le taux de participation de la population avait été de 77,55%. L'article 129 du code électoral précisait que 60% des sièges devait revenir aux Hutu, 40% Tutsi, 30% étant des femmes et 3 députés de Twa étant cooptés. La CENI a alors procédé à la cooptation qui concernait les partis politiques ayant obtenu plus de 5% aux législatives.

Après cooptation, les membres de l'Assemblée Nationale se présentaient alors de la manière suivante :

- 64 sièges pour le parti CNDD-FDD ;
- 30 sièges pour le parti FRODEBU ;
- 15 sièges pour le parti UPRONA ;
- 5 sièges pour le parti CNDD ;
- 2 sièges pour le parti MRC ;
- 2 Twa.

II.3.3. Elections sénatoriales du 29 juillet 2005

Ces élections n'ont pas pris autant de temps que les précédentes. En effet, ce sont les conseils communaux qui devaient élire les sénateurs. Au sens de la loi, le sénat devrait connaître une représentation paritaire au niveau ethnique. C'est ainsi que même dans la présentation des candidats sénateurs, on devrait présenter un Hutu et un Tutsi. Les sénateurs ont alors été élus au suffrage universel indirect.

Comme résultats, sur 34 sièges prévus, le CNDD-FDD en a décroché 30, le FRODEBU et le CNDD ayant eu 1 seul siège chacun. Comme la question de représentation ethnique avait été réglée auparavant dans les candidatures, elle ne se posait plus. Sur un total de 34 sénateurs, en tenant également en considération la cooptation de 3 sénateurs Twa et 4 anciens chefs d'Etat qui sont sénateurs d'office, le déséquilibre restait pendant : sur un total de 41 sénateurs, 21.9% étaient des femmes au lieu de 30% prévu. On a alors dû coopter 8 femmes (2 par parti politique membre du Sénat) en date du 2 août 2005.

Le Sénat devrait alors se composer ainsi : 49 membres dont 32 hommes et 17 femmes. Parmi les hommes, on comptait 26 élus, 2 Twa cooptés et 4 anciens Chef d'Etat. Parmi les femmes, on compte 8 élues et 9 cooptées dont 4 Hutu, 4 Tutsi et 1 Twa.

II.3.4. Elections présidentielles du 19 août 2005

Le président de la république devait être élu au suffrage indirect par les membres des deux chambres du parlement formant le collège électoral. La candidature étant unique: celle de Pierre Nkurunziza du CNDD-FDD il n'y a pas de difficultés étant donné. Le candidat du CNDD ayant annoncé qu'il se ferait élire s'est vite retiré. Cela était logique d'autant plus que le collège électoral était constitué d'une majorité écrasante en faveur du candidat du CNDD-FDD. Le 18 août fut consacré à la campagne électorale, le candidat unique a présenté son projet de société. Le 19 août, ce fût le jour du vote : sur 165 membres, 162 étaient présents dont une procuration. Comme résultats, 152 voix pour la

candidature de Pierre Nkurunziza, 9 voix contre et une abstention. Le candidat du parti CNDD-FDD devient ainsi le président élu à raison de 91,5% des voix.

II.3.5. Elections collinaires du 23 septembre 2005

Ces élections devaient normalement commencer le processus électoral. Mais, à cause de la perturbation du calendrier électoral au début, elles ont été organisées à la fin du processus. Au total, 44.775 candidats étaient en lisse pour diriger 2.908 collines. Ces élections étaient organisées en faveur des indépendants. Aucun parti politique n'était autorisé à soutenir un candidat. Les résultats ont été les suivants : sur 2.908 élus, 86% sont des hommes et 14% sont des femmes. Le taux de participation à ces élections était de 49,2%.

Conclusion partielle

Ce chapitre était consacré à la présentation de deux processus électoraux de deux époques distinctes : les élections de 1993 et celles de 2005. Comme nous venons de le constater, les cadres d'organisation de ces deux élections diffèrent. Il en est de même du déroulement et des résultats.

La première partie de ce chapitre présente les grands modèles explicatifs du comportement électoral, le modèle sociologique qui insiste sur les appartenances de groupe, le modèle psychologique qui insiste sur les dispositions acquises et le modèle économique qui insiste sur la dimension stratégique et instrumentale du vote. Retraçant leurs origines américaines, elle montre les évolutions de ces modèles dans le temps et dans l'espace et souligne leur nécessaire complémentarité selon Nonna Mayer et d'autres auteurs qui partagent avec elle la même doctrine.

Aux élections de 1993, nous avons à chaque niveau parlé de la phase préparatoire, du déroulement du scrutin et des résultats. Cela transparaît aussi dans les élections de 2005. Toutefois, nous avons trouvé qu'il existe des

élections à plusieurs niveaux en 2005 plus qu'en 1993. Les raisons sont multiples.

L'organisation des élections requiert toujours des moyens et la participation des personnes de plusieurs catégories pour contrecarrer toute tentative de fraude. D'où plusieurs acteurs ont participé à la supervision de ces élections.

L'analyse politique de ces deux formes d'élections peut-elle conduire à tirer une leçon en matière organisationnelle des élections ? Au chapitre suivant, nous tentons de faire une analyse politique comparative des élections de 1993 et celles de 2005 pour enfin voir si nous pouvons dégager des perspectives dans le cadre des élections futures.

CHAPITRE III. TENTATIVE DE COMPARAISON DES ELECTIONS DE 1993 ET DE 2005

Après le chapitre théorique, nous avons développé au cours du second chapitre les éléments clés pour comprendre la problématique générale des élections de 1993 et celles de 2005. Des points de ressemblance et de divergence ne manquent pas. C'est pour cette raison que ce chapitre vient en continuité des deux premiers en tentant de comparer les deux élections qui se sont déroulées dans des contextes différents.

L'objet de ce chapitre, comme d'ailleurs souligné dans l'introduction générale, c'est de permettre de faire une comparaison des élections de 1993 et de 2005 pour voir les forces et les faiblesses et enfin dégager les résultats d'ensemble.

Pour analyser ces deux élections, des outils d'analyse sont susceptibles d'être utilisés. Il s'agit notamment de :

- l'analyse psychosociale ;
- l'analyse holiste (Modèle de Columbia) ;
- l'analyse individualiste ou consumériste (modèle de Michigan)

III.1. Analyse psychosociale

Dans cette approche, il s'agit d'expliquer les comportements et les attitudes des électeurs à partir de deux orientations[63] :

La première porte sur les phénomènes de peur, de haine, de contagion, d'imitation et de suggestion. Selon cette approche, les individus se comportent selon la pensée collective de la foule dans laquelle ils se fondent. De telle sorte que jeunes ou vieux, savants ou illettrés, riches ou pauvres, tous perdent leurs

[63] Ligue des droits de la personne dans la région des grands lacs (L.D.G.L.), La Perception de l'Identité ethnique dans le Processus électoral au Burundi, p.5.

caractéristiques propres, leur autonomie et leur volonté pour penser, agir et parler d'une seule âme, d'un seul cœur, d'une seule voix et d'un seul bloc.[64]

Le meneur de cette foule joue le thérapeute dans la situation de l'hypnose par suggestion verbale, il fascine, subjugue et endort la volonté des individus, leur dicte le comportement en répétant les images fortes et simples qui font appel à l'émotionnel, au sentimental, à l'irrationnel. Les tenants de cette analyse rappellent que les foules les plus dangereuses sont celles artificielles organisées par un parti, une secte ou une corporation.

La seconde explication est celle de la frustration relative : ceux qui adoptent telle ou telle attitude seraient soumis à une privation de biens, de positions ou de situations légitimement attendues. Le comportement est ici d'autant plus protestataire, plus agressif et violent que l'attente a été créée et nourrie par des promesses mirobolantes. Il sera ethniquement orienté si des membres d'un groupe ou d'une classe semblent être, aux yeux des « victimes » ou des « lésés », à l'origine de cette obstruction ou interruption de l'attente, de l'espoir. Et si le véritable coupable ne peut ni être identifié ni être atteint, un bouc émissaire sera désigné dans le même groupe et jouera l'exutoire.

Lors des élections de 1993, il s'est observé un mouvement de masse réunissant jeunes hommes et filles, les illettrés et les intellectuels pour soutenir le parti SAHWANYA FRODEBU dans les élections qui étaient en voie de préparation. Sur le point de vue psychosociale, les éléments repris dans cette réflexion semblent bien être valables dans le cas d'espèce. L'on n'oubliera pas des milliers de personnes qui quittaient la ville de Bujumbura pour effectuer des déplacements à l'intérieur du pays dans le cadre des manifestations qui se

[64]P. MANN , L'action collective. Mobilisation et organisation des minorités actives, Paris, Armand Colin, 1991, p

tenaient à la fin des semaines durant la campagne électorale. Les paysans illettrés ne se distinguaient plus des intellectuels et le zèle qui animait les jeunes était le même chez les gens plus âgés. Ils se partageaient l'idée de voir les choses changer.[65] Cela s'observait aussi dans d'autres partis politiques en compétition.

Dans les élections de 2005, il s'observe aussi un mouvement similaire à celui des élections de 1993. Des gens ou groupes de gens se sont mis ensemble pour supporter leurs candidats. Les uns avaient des slogans très intéressants pour montrer que le pouvoir appartient au petit peuple et que par conséquent il pourrait le passer à une équipe par le biais de ses représentants.

Si nous faisons notre analyse à partir d'une approche qui a été développée en dehors du Burundi, elle reste applicable et nous anticipons que même dans l'avenir, elle restera d'applications à moins qu'il y ait un candidat qui utilise la force physique ou le terrorisme pour appeler les gens à voter pour lui.

III.2. L'analyse holiste

Cette analyse a été développée par TARDE dans ses ouvrages « Les lois de l'imitation » et « L'opinion et la foule » et reprise par Julien NIMUBONA dans le Rapport Final sur « La Perception de l'Identité ethnique dans le Processus électoral au Burundi » de la LDGL.

D'après NIMUBONA, l'analyse explique les opinions, les attitudes et comportements politiques électoraux collectifs (et l'ethnisme en est un) par le

[65] Ils voulaient que le pouvoir passe des mains des militaires Tutsi vers les civils Hutu longtemps « opprimés ». Il s'agissait aussi de déplacer le pouvoir de Bururi où il venait de passer plus de 30 ans vers une autre province.

déterminisme social, l'effet limité de la campagne et le rôle des relations interpersonnelles.

Selon cette démarche, les opinions politiques dépendent de déterminants sociaux comme la religion, l'appartenance ethnique ou raciale, le statut socio-économique et le lieu de résidence. La campagne électorale n'aurait qu'un effet limité sur la formation des choix politiques électoraux puisque ceux-ci sont déterminés à l'avance. En fait, la campagne électorale n'aurait pour principal effet que d'activer et de renforcer les prédispositions politiques déjà existantes. Ces prédispositions peuvent être celles d'ethnie ou de classe. Dans ce dernier cas, on cherche à voir dans les comportements électoraux un affrontement de classes à travers les urnes. Le vote individuel n'existe pas ; et s'il existe, il est celui de la classe toute entière.[66]

III.3. L'analyse individualiste ou consumériste (modèle de Michigan)

Développé à partir des recherches de l'Université américaine de Michigan, le modèle de l'électeur-consommateur explique les choix ou opinions électoraux par la thèse du choix contextuel, du vote sur enjeux ou intérêts. Selon cette approche, l'identification partisane s'opère sur influence du programme du candidat. C'est lorsque leurs intérêts se trouvent bien défendus par un programme que les individus se sentent appartenir à une même formation politique et pas l'inverse. D'où le contexte électoral, c'est-à-dire la campagne électorale devient importante parce qu'elle détermine le choix en éclairant l'électeur sur les programmes et les projets de société.

Pour le cas du Burundi par exemple, les électeurs de 1993 n'avaient pas les mêmes aspirations politiques que ceux de 2005. Les premiers voulaient un changement pur et simple du régime gouvernemental qui avait longtemps été

[66]N. MAYER et P. PERRINEAU, Les comportements politiques, Paris, 2002, 21p.

caractérisé par des tendances régionales. L'intérêt que les électeurs voulaient retirer de l'appartenance politique à un parti différent de celui du Prince Louis Rwagasore n'était autre que le désir du changement. Par contre, les électeurs de 2005 s'identifient au programme du parti qui gagna plus tard les élections pour le seul motif de voir la paix se rétablir dans le pays. Le vote par influence, la peur de retomber dans les violences, voilà les uns des aspects qui identifient les électeurs de cette période.

A partir de là, les analystes dégagent trois types d'élections :

- les élections de maintien lorsque l'enjeu n'est pas saillant, les candidats ne sont pas d'envergure marquante, les choix sont principalement déterminés par l'identification partisane;
- les élections déviantes ou vote-sanction lorsqu'on observe une contradiction temporaire entre les identifications partisanes et les programmes ou choix politiques ;
- les élections de réalignement ou vote-rupture qui marquent un changement durable des identifications partisanes.[67]

Qu'en est-il alors pour les deux élections burundaises dont il est question dans la présente étude ? Les élections de 1993 peuvent être assimilées à des élections de maintien. Au fait, les électeurs n'ont pas suivi de programme politique, mais une participation partisane qui est marquée par deux faits que sont le changement régional et aussi le problème ethnique même si les uns n'en parlent pas beaucoup. Même les élections de 2005 rentrent dans cette catégorie car il n'y a pas eu vote de programmes, mais une simple volonté de surmonter la crise et de ne plus y retomber.

[67] Voir aussi CAMPBELL & KAHN, The People Elect a President, 1952 ; CAMPBELL, GURIN & MILLER, The Voter Decides, 1954; CAMPBELL, CONVERSE, MILLER & STOKES, The American Voter, 1960; NIE, VERBA & PETROCIK, The Changing American Voter, 1976.

Les tenants de cette approche parient sur la crise des identités partisanes, l'émergence de nouveaux enjeux à chaque votation et donc l'apparition, comme sur le marché, d'un *homo economicus*, c'est-à-dire un consommateur (d'où l'appellation modèle consumériste)[68] qui choisit son produit/candidat/programme en fonction de ce qu'il entend gagner personnellement et non collectivement. Le portrait d'un tel électeur ressemble au modèle citoyen, affranchi des liens partisans, plus politisé par contre, plus autonome et moins prévisible surtout. Il est très éloigné de l'électeur ethniste.

III.4. Ressemblances et différences entre les élections de 1993 et de 2005

III.4.1. Le découpage électoral

Le découpage administratif n'est pas le même pour les élections de 1993 et celles de 2005. C'est vrai que les organisateurs de ces deux élections se sont servis de la carte administrative du Burundi, mais la différence réside au niveau des électeurs étrangers. La modification est expliquée par les effets de la crise qui ont dispersé plusieurs nationaux dans les pays de la sous région. C'est ainsi que, pour les élections, des bureaux de vote furent ouverts dans les pays limitrophes du Burundi ou même des pays éloignés. Cela n'était pas le cas pour les élections de 1993.

III.4.2. Le support politique, constitutionnel et législatif

Les élections de 1993 s'inspirent du cadre politique de la charte de l'unité nationale. Par contre, les élections de 2005 s'inspirent de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi ainsi que des différents protocoles

[68] HIMMEL WEIT et al., How Voters Decide, 1981.

additionnels. Pour les élections de 1993, une élite politique hutu veut conquérir le pouvoir au « nom du peuple hutu » au détriment de l'élite tutsi alors que les élections de 2005 s'inspirent d'un accord qui prolonge l'ethnicité dans les institutions.

Un projet de Constitution a été soumis au référendum pour les élections de 1993 et celles de 2005. Les dispositions diffèrent néanmoins car le cadre politique n'est pas le même : dans la constitution de 1992, les quotas ethniques ne sont pas mentionnés car la charte de l'unité nationale dispose que tous les burundais sont les mêmes, sans distinction de races, de religions, d'ethnies,... Par contre, dans la constitution de 2005, la dimension ethnique est prise en compte.
Pour ce qui est du législatif, les textes de 1993 avaient été préparés sans transparence éventuelle. Après la préparation du code électoral par la CEN en 1993, le texte a été soumis au conseil des ministres et promulgué par le Président de la République. Mais les textes de 2005 suivaient une autre procédure : le texte de code électoral a été préparé par une CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante), puis le projet de texte a été soumis au Conseil des Ministres pour faire des amendements et observations ou suggestions. Ensuite, le texte a été retourné à la CENI pour inclure toutes les recommandations puis retourné au conseil des ministres. Le Président de la République l'a alors transmis à l'Assemblée Nationale pour approbation.

Aussi en 1993, la CEN nommée a été vite dissoute suite aux querelles internes qui ont éclaté entre les membres de la commission. Elle a été remplacée par une autre composée uniquement de juristes. A la différence de la CEN de 1993, la CENI a été nommée une fois pour toutes et le président a prêté serment à l'Assemblée nationale de transition. Cette institution a été opérationnelle tout au long du processus, elle n'a pas connu de querelles internes comme la CEN. Encore, elle était composée de personnes de provenances diverses.

III.5. Préparation et déroulement des élections

Durant les élections de 1993, des partis politiques étaient en compétition. Toutes les listes électorales provenaient des partis politiques, donc il se comprend qu'on n'avait aucun indépendant. Les politiques continuaient à crier haut et fort sur l'usage des moyens de l'Etat pour déplacer les militants du parti alors au pouvoir. Mais en 2005, en plus des listes en provenance des partis politiques, on observe aussi des listes des indépendants. C'est une innovation par rapport aux élections de 1993. Les élections de 1993 se sont déroulées dans l'obscurité totale car les observateurs qu'on mettra plus tard en place dans les prochaines élections n'existent pas à l'époque. Cela justifie alors les inquiétudes des uns et des autres que les résultats des élections ont été manipulés. Le processus électoral de 2005 a pris leçon de cette pratique et a évité toute tentation y relative.

III.5.1. Préparation des élections

Dans les élections de 1993, une commission chargée de la préparation des élections a été mise en place. C'est la commission électorale nationale. De même en 2005, une autre commission a été nommée à cette fin, c'est la CENI, la commission électorale nationale indépendante.

Le terme indépendant « est un qualificatif attribué aux candidats à une élection ou aux députés à l'Assemblée Nationale qui ne sont pas associés à la bannière d'un parti politique autorisé. Il s'agit d'ailleurs d'un terme réservé puisqu' aucun parti politique ne peut utiliser la mention "indépendant" dans le nom de son parti ».[69]

[69] J. GICQUEL et H. PARTELLI , op. cit., p.125.

Au Québec par exemple, un électeur peut se présenter comme candidat indépendant lors de toute élection générale ou partielle. Il peut déposer sa candidature au Directeur Général des élections (équivalent au président de la Commission Electorale au Burundi) trois ans après la dernière élection générale pour l'élection générale suivante ou, en vue d'une élection partielle, dès qu'un député démissionne.[70]

Le candidat indépendant est autorisé à effectuer des dépenses électorales par le biais de son représentant autorisé. Il peut le faire dès que sa candidature est autorisée, et ce, jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. S'il est élu toutefois, son autorisation est prolongée tout au long de son mandat de député. Tout comme les candidats des partis politiques, les candidats indépendants ont droit à un remboursement de 50 % de leurs dépenses électorales s'ils sont élus ou s'ils obtiennent au moins 15 % des voix lors de l'élection.

La commission électorale, pour mener à bon port ses missions et attributions, doit revêtir un caractère indépendant. Etre indépendant veut dire en fait qu'aucun politique ne peut exercer de l'influence sur la commission par quelque manière que ce soit.

Pour la commission électorale de 1993, le caractère indépendant n'est pas présent. A cause de cela, la première commission qui fut nommée a été vite dissoute, nous l'avons mentionné plus haut, suite aux querelles internes qui éclatèrent. C'est ainsi qu'une commission composée de juristes verra le jour en remplacement de la première.

En 2005, la CENI a essayé de corriger les erreurs du passé par le fait même que le caractère indépendant lui a été reconnu. Les tentatives de falsifications des

[70] Ibidem.

élections de 1993 restent de loin supérieures à celles de 2005 pour la simple raison que le système électoral de 2005 est plus transparent. Les médias ont eu un rôle important à jouer suite à la multiplicité des radios privées. En 1993, ce n'est que la BBC qui essayait de dénoncer quelques irrégularités étant donné que le régime monopartite qui avait dirigé le pays depuis près de quatre décennies n'accordait pas la liberté de presse.

Notons que jusqu'au 1er avril 1992, la presse a été régie par la loi n°I-136 du 25 juin 1976, décrétée sous le régime Micombero. L'article 6 de cette loi stipulait que « les journalistes burundais doivent toujours œuvrer en patriotes convaincus et conscients des idéaux du Parti, seul organe responsable de la vie nationale ». Si le décret-loi de 1976 n'impose pas formellement le monopole de l'Etat sur la radio et télévision, il entérine explicitement celui du parti-Etat Uprona sur la vie politique et sur la conduite des journalistes. Le colonel Jean-Baptiste Bagaza décide d'éliminer toute équivoque en instituant officiellement le monopole de l'Etat sur la radio et la télévision.[71]

Même après la libéralisation de la presse en 1992, la presse publique garde son caractère d'instrument privilégié de communication et de promotion du gouvernement par le volume d'informations et de moyens qu'elle consacre à la couverture des activités officielles et la "langue de bois" qu'elle utilise, en évitant tout propos critique.[72]

Pour notre part, nous estimons que le processus électoral de 2005 semble être plus adapté et plus transparent pour l'organisation de scrutins à venir du moins sur ce plan préparatoire. Des imperfections n'ont pas manqué, entre autre le

[71] REPORTERS SANS FRONTIÈRES, Burundi : le choix de la censure, Rapport de mission 24/29 août 1993, Paris, Reporters sans frontières, 1993, pp.14-15.

[72] Association pour la promotion et la protection de la liberté d'expression au Burundi, Guide de la presse burundaise 1996, Bujumbura, APPLE, juin 1996, p.6.

temps plus rétréci pour l'organisation de plusieurs scrutins, le suffrage universel indirect à l'endroit du président ainsi que le phénomène de listes bloquées qui suscitent des interrogations pour les électeurs.

III.5.2. Comparaison systématique des élections de 1993 et celles de 2005

La comparaison systématique est difficile étant donnée que la matière n'est pas la même. En 1993, on n'a que deux élections à savoir les élections présidentielles et les élections législatives. En 2005 par contre, on a cinq élections différentes à savoir les élections communales, les élections législatives, les élections sénatoriales, les élections collinaires et enfin les élections présidentielles.

En 1993, les élections présidentielles connaissent une forme directe alors qu'en 2005 il s'agit d'un suffrage universel indirect où les deux chambres du parlement sont eux qui ont élus le président en séance plénière.

Pour ce qui est des élections législatives, les élections de 2005 sont organisées sur base des listes bloquées alors qu'en 1993, un candidat se fait connaître dans sa circonscription même s'il a été envoyé par le parti politique. Cette forme nous paraît la mieux adaptée pour organiser des élections législatives libres, apaisées et transparentes. En effet, l'élection d'une liste bloquée d'un parti politique ou d'indépendants peut conduire la population à élire un candidat non désiré qui occupe une position rentable sur la liste. Ce système limite trop la liberté des électeurs pour choisir leurs représentants.

Conclusion partielle

Tout au long de ce chapitre, nous avons essayé de faire une analyse comparative des élections tenues au Burundi en 1993 et en 2005. Il n'existe pas de processus électoral parfait à proprement parler. Mais, il existe des éléments qu'on peut mettre ensemble pour obtenir un système électoral qui semble être parfait.

Des outils d'analyse ont été présentés à savoir l'analyse holiste, l'analyse psychosociale et l'analyse individualiste. Il a été question de convoquer ces éléments théoriques pour valider les données empiriques observés sur terrain.

Au sujet des ressemblances et des différences entre les élections de 1993 et celles de 2005, nous sommes partie du découpage électoral jusqu'aux résultats de la dernière élection. A l'issu de cette analyse, le processus électoral de 2005 aura paru plus complet et mieux planifié que celui de 1993. Toutefois, la comparaison systématique n'est possible que pour les législatives et les présidentielles. Nous avons évoqué cela au cours de ce chapitre. Des éléments à emprunter à chaque processus électoral ont été relevés.

CONCLUSION GENERALE

Notre travail s'intitule *« Les élections démocratiques de 1993 et celles de 2005 au Burundi : essai d'analyse politique comparative »*. Il s'articule autour de trois chapitres.

Le premier chapitre s'intitule *« Approche théorique et conceptuelle »*. Comme dit dans l'introduction, il s'agissait d'élucider certains des concepts utilisés dans le présent travail car un terme n'est compris dans son vrai sens que par l'esprit qui l'a conçu. Son titre l'indique bien. Il s'agit d'un chapitre théorique, nous avons passé en revue quelques termes usuels en matière de démocratie. Ainsi, nous avons vu, partant de la définition de la démocratie, que cette notion remonte de plusieurs siècles.

La Révolution anglaise ainsi que le Siècle des Lumières sont les deux moments forts qui permettront l'abolition de l'absolutisme au profit du courant démocratique moderne. Cette notion de démocratie regorge d'ailleurs de plusieurs aspects comme développé dans le même chapitre. En effet, démocratie représentative et démocratie directe ont été développées, la différence a également été donnée.

D'autres notions ont été également développées telles que la monarchie, qu'elle soit absolue, parlementaire ou constitutionnelle. La première implique la présente d'un despotisme, la seconde quant à elle, signifie qu'un président responsable devant le parlement a été nommé par le roi alors que la troisième forme qui semble être la mieux adaptée pour plusieurs pays, repose sur une constitution qui prévoit également la séparation des pouvoirs (le législatif, l'exécutif et le judiciaire). Une approche théorique relative à la monarchie et à la démocratie a été également faite comme par exemple l'approche axiologique et

axiomatique de la démocratie ainsi que la structure électorale. Dans ce dernier point, plusieurs phases électorales ont été mises en évidence.

Le deuxième chapitre présente les données chiffrées relatives aux deux élections de 1993 et de 2005. Globalement, nous nous rendrons compte que les élections de 1993 présentent des similarités sur le plan organisationnel avec celles de 2005, mais aussi des différences. Sur le plan technique, la CEN de 1993 est assimilée à la CENI de 2005. Le qualificatif « indépendant » doit être compris dans son sens le plus large possible. Sur le plan spatial, les élections de 1993 sont organisées sur un étendu restreint alors que celles de 2005 couvrent l'intégralité de la population. Politiquement, les élections de 1993 sont organisées dans le cadre de rompre avec le monopartisme et promouvoir la démocratie alors que celles de 2005 venaient mettre fin au régime transitoire occasionné par la guerre qui a suivi l'assassinat du Président de la République Melchior NDADAYE.

Pour les deux élections, nous remarquons que le fanatisme emporte la conscience des militants. En effet, on n'observe pas la compétition des programmes comme cela se fait ailleurs dans le monde, mais les acteurs en compétition mobilisent soit l'ethnie, soit la région.

Toutefois, le processus électoral de 2005 paraît plus complet. Seulement, le suffrage universel indirect à l'endroit du président peut empêcher aux élus de prendre toutes mesures coercitives pour redresser une mauvaise situation. C'est le cas d'un président de la République élu au suffrage indirect, si les deux chambres du parlement se mettent ensemble, ils peuvent le destituer par motion de censure. Mais s'il a été élu au suffrage universel direct (cas de 1993), la destitution du président de la République passe par référendum. Les deux chambres du parlement demandent la démission du Président de la République

et ce dernier convoque le peuple pour un référendum du « pour ou contre » la destitution du président. Donc, le peuple est détenteur dans ce cas de toute légitimité.

Au troisième chapitre, nous faisons une analyse de la situation en essayant de comparer les élections de 1993 et celles de 2005. Les outils utilisés sont l'analyse psychosociale, l'analyse holiste ou le Modèle de Columbia ainsi que l'analyse individualiste (consumériste) également appelée modèle de Michigan.

Dans l'approche psychosociale, il s'agit d'expliquer les comportements et les attitudes des électeurs à partir de deux orientations. La première orientation porte sur les phénomènes de peur, de haine, de contagion, d'imitation et de suggestion tandis que la seconde porte sur la frustration relative.

Pour le modèle de Columbia, rappelons qu'il explique les opinions, les attitudes et comportements politiques électoraux collectifs (et l'ethnisme en est un) par le déterminisme social, l'effet limité de la campagne et le rôle des relations interpersonnelles. Pour le modèle de Michigan ou modèle de l'électeur-consommateur, il explique les choix ou opinions électoraux par la thèse du choix contextuel, du vote sur enjeux ou intérêts.

Dans la dernière section de ce chapitre, une approche comparative entre les élections de 1993 et celles de 2005 a été faite. Partant du découpage électoral aux diverses élections jusqu'à la fin du marathon électoral, nous avons trouvé que les deux élections présentent des similarités, mais également des différences. Toutefois, le modèle électoral de 2005 paraît le mieux adapté au Burundi, c'est-à-dire que les élections pourraient se succéder dans l'ordre que voici : élections communales, élections législatives, élections présidentielles, élections sénatoriales et enfin élections collinaires.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages généraux

1. BRASILLACH (R.), Notre avant guerre, Paris, Plon, 1941.
2. BURDEAU (G.), Droit constitutionnel et institutions publiques, Paris, LGDJ, 1998.
3. CHANTEBOUT (B.), Droit constitutionnel et science politique, Paris, Armand Colin, 1998.
4. CONTOGEORGIS (G.), Histoire de la Grèce, Paris, Hatier, 1992.
5. DANBLON (E.), Argumenter en démocratie, Paris, Edition Fernand Larcier, 1912.
6. DEWEY (J.), Le Public et ses problèmes, Paris, Publication de l'université de Pau/Farrago, 2003.
7. GICQUEL (J.) PARTELLI (H.), « Le régime représentatif en question » in Pouvoirs n°7, 1978.
8. GICQUEL (J.), Droit constitutionnel et institutions publiques, Paris, Montchrestien, 16ème édition, 1998.
9. GUICHOUA, A., *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994). Analyse, faits et documents,* Université des Sciences et Technologies de Lille, Karthala, 1997.
10. LINCOLN (A.), La pratique de la démocratie moderne, Edicef, 1980.
11. MAMIN (B.), Principes du gouvernement représentatif, Paris, Calmann-Lévy, 1995.
12. MANIN (B.), Principes du gouvernement représentatif, Paris, Flammarion, 1996.
13. MANN (P.), L'action collective. Mobilisation et organisation des minorités actives, Paris, Armand Colin, 1991.
14. MARX (K.), Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte, Berlin, Ed. 1852.
15. MASSIANI (F.), Vie politique des sociétés américaines, Paris, Ed. Fernand Larcier, 1998.
16. MAYER (N.) et PERRINEAU (P.), Les comportements politiques, Paris, Le 13/5/2002.

17.MONIQUE (M.), Le vote des femmes et la Première Guerre Mondiale en Angleterre, Paris, L'Harmattan, 1996
18.MONTESQUIEU, Discours sur les sciences et les arts, dissertation philosophique et morale, Paris, CDF, 1750.
19.PRELOT (M.) et BOULOUIS (J.), Institutions politiques et droit constitutionnel, Paris, Dalloz, 1998.
20.RAYMOND (F.), Les monarchies parlementaires, Études sur les systèmes de gouvernement (Suède, Norvège, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark), Éditions ouvrières, Paris, 1960.
21.REVEL (J.-F.), Comment les démocraties finissent ?, Paris, L'Harmattan, 2000.
22.ROUSSEAU (J.-J.), Du contrat social, Paris, Edicef, 1802.
23.SIEYES (J.), Les nations et la démocratie, Paris, présence Africaine/ACCT, 1984.
24.TOCQUEVILLE (A. De), La démocratie en Amérique, Tome 2, Flammarion, 1986.
25.TSE TOUNG (M.), La nouvelle démocratie, Paris, Hachette, 1962.
26.TURPIN (D.), « Critiques de la représentation » in Pouvoirs n°7, 1978.
27.NIETZSCHE, Les modèles de gouvernance démocratiques, Bruxelles, ULB (œuvre posthume), 1990.

2. Revues, rapports et autres publications

1. Association pour la promotion et la protection de la liberté d'expression au Burundi, Guide de la presse burundaise 1996, Bujumbura, APPLE, juin 1996.
2. NTIYANOGEYE, A., Répertoire de la presse d'information au Burundi, des origines à nous jours, Bujumbura, Editions Intore, 1994, p.25.
3. Reporters Sans Frontières, Burundi : le choix de la censure, Rapport de mission 24/29 août 1993, Paris, Reporters sans frontières, 1993, pp.14-15.
4. SINUNGURUZA (T.), *Les élections au Burundi*, Bujumbura, 1998.
5. Code électoral de 1993.
6. CENI, *Rapport sur le processus électoral 2004-2005.*

7. Ligue des droits de la personne dans la région des grands lacs (L.D.G.L.), *La Perception de l'Identité ethnique dans le Processus électoral au Burundi.*
8. World Development Indicators 2004.

3. Site Internet

http://www.monde-diplomatique.fr/mav/92/PIRONET/14871. consulté le 6/07/2010.